



			<u>EMETTEUR DU DOCUMENT</u>								
			AIA Associés 23, Rue de Cronstadt 75015 Paris								
<table border="1"> <tr> <td>ECHELLE</td> <td>FORMAT</td> <td>STATUT</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>A4</td> <td>AVS</td> </tr> </table>			ECHELLE	FORMAT	STATUT	NC	A4	AVS	<p style="text-align: center;">CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE à Ivry-Paris XIII</p>		
			ECHELLE	FORMAT	STATUT						
			NC	A4	AVS						
			<p style="text-align: center;"><u>OUVRAGE / EQUIPEMENT</u></p> <p style="text-align: center;">UVE</p>								
<p style="text-align: center;"><u>DETAIL</u></p> <p style="text-align: center;">PC04 – Notice Architecturale et Paysagère</p>											
<p style="text-align: center;"><u>PHASE</u></p> <p style="text-align: center;">PERMIS DE CONSTRUIRE</p>											

CENTRE	ANNEE MARCHE	NUMERO MARCHE	EMETTEUR	DOMAINE	NATURE DU DOCUMENT	ZONAGE	NUMERO	INDICE
I	P	14	064	AIA	ANDP	U0	1005	C3

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

1	LIMINAIRE	4
1.1	Le Syctom, pétitionnaire de la demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM	4
1.2	Présentation générale du projet d'Ivry-Paris XIII	5
1.2.1	Le contexte de l'opération	5
1.2.2	Les enjeux de l'opération	6
1.2.3	Les principales caractéristiques de l'opération	7
1.3	Le projet soumis à demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM	12
2	PRÉSENTATION DU PROJET	14
2.1	CONTEXTE URBAIN	14
2.2	DESCRIPTION DES FONCTIONS	16
2.2.1	Principe de composition	16
2.2.2	Soubassement niveau -1.00 (+34.10 ngf) à +12.00 (+47.10 ngf)	18
2.2.3	Strate niveau +12.00 (+47.10 ngf) à +24.00 (+59,10 ngf)	18
2.2.4	Strate du niveau +24.00 (+59.10 ngf) à +48.00 (+83.10 ngf)	18
2.2.5	La cheminée niveau +48.00 (+83.10 ngf) à +100.00 (135.10 ngf)	18
2.2.6	Le sous-sol du projet	18
3	SURFACES DE PLANCHER	19
4	PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS	20
4.1	LE TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT	21
4.1.1	Perception depuis le sud et l'ouest	21
4.1.2	Perception depuis le nord et l'est	22
4.2	LES PROJETS ENVIRONNANTS	23
4.2.1	Un contexte urbain en pleine mutation	23
4.2.2	De nouveaux projets emblématiques	24
4.3	LA DESSERTE DES PARCELLES	25
4.3.1	Desserte des parcelles à l'échelle de la ville	25
4.3.2	Desserte des parcelles à l'échelle du quartier	26
4.4	LES CONSTRUCTIONS	27
4.5	LA VÉGÉTATION ET ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS	28
5	PRÉSENTATION DU PROJET	29
5.1	L'AMÉNAGEMENT PRÉVU POUR LE TERRAIN	29
5.2	L'IMPLANTATION, L'ORGANISATION, LA COMPOSITION ET LES VOLUMES PAR RAPPORT AUX CONSTRUCTIONS ET PAYSAGES AVOISINANTS	30
5.2.1	Implantation	30
5.2.2	Organisation, composition des volumes	31
5.2.3	Deux types d'accès bien identifiés	35
5.2.4	Les espaces dédiés aux personnels et visiteurs dans l'usine	36
5.3	LES CLÔTURES, LA VÉGÉTATION ET LES AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN	39
5.3.1	Les clôtures du site	39
5.3.2	Végétation et aménagements situés en limite de terrain	39
5.4	LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS	40
5.5	LES ESPACES LIBRES ET LES PLANTATIONS	43
5.5.1	Plantation des abords	45
5.5.2	Végétalisation des toitures	47
5.5.3	Aménagement des patios	49
5.6	LES ACCÈS AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT	53
5.6.1	Les accès au site et aux aires de stationnement	53
5.6.2	Les accès piétons	53
5.6.3	Le flux des camions	54

1 LIMINAIRE

1.1 Le Syctom, pétitionnaire de la demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public administratif, créé en 1984, et regroupant 84 communes réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Le Syctom est en charge du service public de traitement et de la valorisation des déchets ménagers du territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne.

Le Syctom est administré par un Comité syndical, composé depuis le 1er janvier 2017 des élus locaux représentant les 12 Établissement Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris (soit 81 communes) et la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, qui adhère pour une partie de ses communes (soit 3 communes) au Syctom. Les instances de gouvernance du Syctom définissent la politique de l'agence métropolitaine, votent le budget, décident des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service public de traitement des déchets ménagers.

Le Syctom s'est fixé des priorités stratégiques cohérentes avec les orientations adoptées en 2008 par l'Union européenne dans la directive déchets et reprises dans le Grenelle de l'environnement et le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France. Ces orientations ont été renforcées par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE-CV). Les priorités du Syctom sont ainsi de :

- ❖ assurer la continuité du service public de traitement des déchets, au travers d'installations de valorisation fonctionnant en réseau, dans le respect des principes de proximité et de solidarité entre les bassins versants (zones de provenance des déchets),
- ❖ contribuer à la prévention des déchets pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- ❖ développer le tri et le recyclage,
- ❖ adapter ses capacités de traitement, lors du renouvellement ou la création de nouvelles installations, aux quantités de déchets produits sur son territoire, selon le principe de proximité et dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, et anticiper la généralisation à venir du tri des plastiques et du tri à la source des déchets organiques,
- ❖ augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation-matière,
- ❖ mettre fin au stockage des déchets,
- ❖ maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement, par le recours aux meilleures techniques disponibles et aux dispositifs innovants,
- ❖ accroître le recours aux transports alternatifs à la route.

Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le Syctom a traité en 2015 près de 2,27 millions de tonnes d'OMr sur ses installations, dont 659 809 tonnes pour l'UIOM d'Ivry-Paris XIII. À titre indicatif, à ce jour le bassin versant d'Ivry-Paris XIII comprend 13 communes du Val-de-Marne, 12 arrondissements de Paris et une commune des Hauts-de-Seine (soit au total environ 1,4 million d'habitants).

1.2 Présentation générale du projet d'Ivry-Paris XIII

1.2.1 Le contexte de l'opération

Compte tenu de la date de mise en service (en 1969) de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) d'Ivry-Paris XIII et de la durée normale d'exploitation de ce type d'installation qui est de l'ordre de 40 ans (correspondant à la durée de vie de ses principaux équipements – fours d'incinération, chaudières et turbines), le Syctom, en lien avec la commune d'Ivry-sur-Seine, a engagé dès 2003 une réflexion sur le devenir du centre d'Ivry-Paris XIII, au regard des besoins de traitement de proximité, de la nécessité d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets et de l'objectif d'optimiser la valorisation des déchets.

Les principales étapes du projet ont été les suivantes :

- ❖ 2003-2006 : concertation locale sur le projet en partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine
- ❖ 2006-2008 : études de faisabilité du projet de transformation de l'UIOM en une UVOE (Unité de Valorisation Organique et Énergétique), sous l'égide d'un Comité de Pilotage rassemblant les parties prenantes du territoire ; l'UVOE comprendrait une Unité de valorisation énergétique (UVE) et une Unité de valorisation organique (UVO) ;
- ❖ Septembre-décembre 2009 : débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- ❖ 12 mai 2010 : le Syctom décide de poursuivre le projet et d'organiser trois phases de concertation post-débat public
- ❖ Septembre 2010 à juillet 2011 : premières phases de concertation post-débat public sous l'égide d'un garant
- ❖ 22 juin 2011 : adoption du programme général de l'opération et approbation du lancement d'une procédure de marché public
- ❖ 8 juillet 2011 : lancement d'une procédure de marché public dénommée « dialogue compétitif » pour la désignation du titulaire du marché de conception, construction et d'exploitation de la future UVOE d'Ivry-Paris XIII
- ❖ 17 octobre 2014 : attribution du marché de conception, construction et exploitation du futur centre au groupement conduit par la société IVRY PARIS XIII¹
- ❖ 2 février 2015 : signature du marché de conception, construction et exploitation
- ❖ 19 février 2016 : qualification du projet en Projet d'intérêt Général (PIG) par le Préfet du Val de Marne
- ❖ Février-juillet 2016 : troisième phase de concertation post-débat public sur les adaptations du projet, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP
- ❖ 31 août 2016 : décision de la CNDP qui (i) prend acte du compte-rendu du Syctom et du rapport du garant sur la troisième phase de concertation post-débat public, (ii) décide qu'au regard des adaptations proposées du projet, un nouveau débat public n'est pas nécessaire et (iii) invite le Syctom à suivre les recommandations du garant en matière d'information et de dialogue avec le territoire

¹ Le groupement attributaire est composé par les sociétés IVRY PARIS XIII (mandataire) / EIFFAGE GC / CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION / INOVA / HITACHI ZOSEN INOVA / VINCI ENVIRONNEMENT / GTIE INFI / SATELEC / BG Ingénieurs Conseils / AIA Associés.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

- ❖ 26 janvier 2017 : le Comité syndical du Sycotom autorise le dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'UVE, approuve les évolutions de l'UVO et décide de poursuivre les études et la concertation sur celle-ci
- ❖ 2017 : les échanges avec le territoire se poursuivent au travers du Comité de suivi du projet.

1.2.2 Les enjeux de l'opération

Les grandes orientations du projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII en une unité de valorisation organique et énergétique (UVOE) sont définies en 2006 en partenariat avec la commune d'Ivry-sur-Seine et affinées dans la décision post-débat public du Sycotom du 12 mai 2010. Les enjeux auxquels le projet répond sont restés inchangés lors des différentes phases de concertation post-débat public :

- ❖ réaliser la valorisation des déchets ménagers dans le strict respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets ménagers, définie dans les textes de loi nationaux et européens,
- ❖ assurer la continuité du service public du traitement des déchets ménagers et maintenir les capacités de réception et de traitement des ordures ménagères du bassin versant Ivry-Paris XIII, selon une logique de traitement de proximité, conformément aux objectifs du Code de l'environnement et en ayant recours au principe de fonctionnement en réseau des installations du Sycotom,
- ❖ mettre fin à la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles en Ile-de-France, le seul recours acceptable pour cette mise en décharge porte sur les déchets ultimes, conformément aux dispositions du PREDMA et de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE-CV),
- ❖ imaginer une installation évolutive et réversible permettant de s'adapter aux volumes et aux types de déchets ménagers réceptionnés,
- ❖ maintenir une alimentation en vapeur du réseau de chauffage urbain, l'UIOM actuelle produisant de l'énergie alimentant le réseau de chaleur de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU),
- ❖ maîtriser et suivre les impacts sanitaires et environnementaux au-delà des exigences fixées par les normes européennes, notamment par la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles,
- ❖ assurer une intégration architecturale et paysagère exemplaire, au regard des aménagements décidés ou en cours de décision à Ivry-sur-Seine et à Paris, mettre en œuvre une démarche Haute Qualité Environnementale et affirmer la vocation pédagogique du centre,
- ❖ mettre en œuvre une charte de qualité environnementale en matière de gestion du site en phase de construction, d'exploitation et de déconstruction ainsi qu'une démarche de haute qualité artistique et culturelle (HQAC) afin de valoriser et explorer le potentiel culturel et artistique du futur chantier.



UIOM d'Ivry/Paris XIII construit en 1969 et modernisée en 1995 et 2005.

1.2.3 Les principales caractéristiques de l'opération

1.2.3.1 Un projet global : l'Unité de Valorisation Organique et Énergétique

Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique soumis à la présente demande d'autorisation correspond à la première phase du projet d'Unité de Valorisation Organique et Énergétique, la seconde phase étant dédiée à la réalisation d'une Unité de Valorisation Organique comprenant une installation de réception et de préparation des biodéchets ainsi qu'une installation de tri-préparation d'une fraction combustible résiduelle (FCR) à partir d'OMr.

Ce phasage est lié à la nécessité de maintenir sur le site d'Ivry-Paris XIII une capacité de réception et de traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) pendant la construction de la future UVOE, afin de garantir la continuité du service public du traitement des déchets ménagers et de répondre ainsi à l'un des enjeux majeurs de l'opération qui ont été rappelés ci-avant.

Il convient également de rappeler que ce projet global a fait l'objet d'une concertation sans précédent depuis 2003 (voir les principales étapes décrites ci-avant et le chapitre Bilan des étapes de concertation passées inclus dans la **Lettre de demande** du DDAE).

Le projet entrepris par le pétitionnaire a été dimensionné au regard des prévisions de gisements à l'échelle du Sycotm et à l'échelle du bassin versant d'Ivry-Paris XIII à l'horizon 2023 et à plus long terme. Il ressort plus particulièrement de ces prévisions qu'au terme de l'exploitation de l'UIOM actuelle d'Ivry-Paris XIII, en 2023, il est nécessaire de reconstruire une installation de traitement sur ce même bassin versant, faute de capacités de traitements suffisantes à l'échelle du Sycotm ou dans les installations des syndicats voisins.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Ce besoin de traitement du seul bassin versant est de l'ordre de 450 000 à 490 000 tonnes à l'horizon 2023, selon la réussite des politiques de collecte séparative des biodéchets.

A un horizon plus lointain, ce besoin de traitement demeure à l'échelle du bassin versant comme à l'échelle du Sycptom, y compris avec la construction de la nouvelle unité de préparation des OMr de Romainville/Bobigny, projet qui fait l'objet d'une concertation entamée en juillet 2017.

La concertation menée sur le projet d'Ivry-Paris XIII a conduit à retenir pour la première phase du projet, une UVE d'une capacité d'incinération limitée à 350 000 tonnes, soit une diminution de moitié par rapport aux capacités d'incinération de l'UIOM actuelle. Ce choix permet de concevoir une UVE suffisamment compacte pour que sa construction puisse être réalisée en maintenant l'UIOM actuelle en fonctionnement, garantissant ainsi la continuité du service public de traitement des déchets ménagers.

Le choix de cette capacité limitée a conduit le Sycptom et les parties prenantes de la concertation à **envisager pour la seconde phase du projet une installation de pré-traitement (UVO) correspondant aux besoins de traitement identifiés à long terme. Cette UVO, envisagée pour 2027, serait en effet en mesure de séparer les fractions contenues dans les déchets ménagers résiduels et contribuerait ainsi à limiter les tonnages orientés vers l'incinération.** Ces solutions de pré-traitement font encore à ce jour l'objet d'une concertation continue préalable à de futures demandes d'autorisations spécifiques, conformément à la décision du Comité syndical du 26 janvier 2017.

Dans l'attente de la construction de la future UVO, l'UVE - objet de la présente demande de permis de construire - comportera une capacité de transfert, pouvant aller jusqu'à 140 000 tonnes annuelles (en fonction de la réussite des politiques de collecte séparative des biodéchets), pour les OMr qui ne pourront être traitées sur site.

1.2.3.2 L'unité de valorisation énergétique (UVE)

La nouvelle unité de valorisation énergétique est prévue pour traiter par incinération une quantité annuelle de 350 000 tonnes par an (soit 50% de moins que l'UIOM actuelle).

De 2023 à 2027, ces déchets valorisés énergétiquement dans l'UVE seront intégralement composés des OMr du bassin versant d'Ivry-Paris XIII.

À partir de 2027 et à la mise en service de l'UVO, ces déchets seraient composés d'un mélange d'OMr et de déchets à haut pouvoir calorifique :

- une partie composée de Fraction Combustible Résiduelle (FCR) préparées dans l'UVO, sur la base d'OMr en provenance du bassin versant,
- une partie d'OMr en provenance du bassin versant directement orientées en incinération,
- une petite partie d'apports extérieurs, en provenance d'autres installations du Sycptom, notamment celles susceptibles de préparer des déchets à haut Pouvoir calorifique (PCI), dans une logique de mutualisation des installations et de solidarité territoriale à l'échelle du Sycptom.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

L'UVE comprendra notamment :

- ❖ des installations de réception et de contrôle des déchets entrants,
- ❖ une fosse pour le stockage des déchets, avec des équipements permettant le rechargement,
- ❖ deux lignes four chaudières de capacité identique et capables de valoriser des ordures ménagères ainsi que des déchets à haut PCI,
- ❖ un dispositif de traitement des fumées de type sec, associé à chaque ligne de four-chaudière,
- ❖ un groupe turbo-alternateur (composé d'une turbine et d'un alternateur pour produire de l'électricité),
- ❖ des dispositifs nécessaires à la production de vapeur et d'électricité,
- ❖ des équipements et ouvrages de traitement des odeurs et de traitement des eaux,
- ❖ des équipements et ouvrages de gestion des résidus solides (mâchefers, cendres...).

L'énergie produite sera principalement valorisée sous forme de vapeur (qui sera livrée à la CPCU) et d'électricité qui sera utilisée pour couvrir les besoins du centre et dont le surplus sera réinjecté sur le réseau public de transport d'électricité.

L'UVE est conçue pour accueillir des déchets dont les pouvoirs calorifiques (PCI) évolueront au fur et à mesure qu'ils deviendront secs, proportionnellement à la diminution de la matière organique les composant. Les fours seront ainsi en mesure d'accepter des déchets à haut Pouvoir calorifique (PCI), permettant ainsi à l'installation d'être aisément adaptable pour accueillir de la biomasse à long terme, dans la perspective d'une diminution des tonnages d'OMr produits par les habitants.

De 2023 à 2027, l'UVE sera en capacité de réceptionner et de transférer jusqu'à 140 000 tonnes d'OMr en fonction de la réussite des politiques de collecte séparative des biodéchets et dans l'attente de la construction de la future UVO.

1.2.3.3 L'unité de valorisation organique (UVO)

L'unité de valorisation organique comprendrait deux installations.

La première serait une installation susceptible d'accueillir les biodéchets collectés séparément sur le bassin versant. Ceux-ci seraient conditionnés sur place puis transportés vers des installations de valorisation énergétique (par méthanisation et/ou compostage) extérieures au Sycotom, avec retour à la terre. Pendant tout ce circuit, les biodéchets ne seraient pas mélangés avec les OMr.

La seconde consisterait en une installation de tri-préparation d'une fraction combustible résiduelle (FCR) à partir d'OMr. Cet équipement aurait pour objectif de séparer les ordures ménagères résiduelles (OMr) en plusieurs fractions valorisables : fraction organique résiduelle (FOr), métaux et fraction combustible résiduelle composée de déchets « secs » à haut PCI (pouvoir calorifique) et non-recyclables en l'état actuel des techniques disponibles. La FOr serait transportée vers des installations de méthanisation extérieures pour être valorisée sous forme de biogaz. Le digestat serait ensuite enfoui

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

et ne retournerait pas à la terre. Pendant tout ce circuit, la For ne serait pas mélangée avec les biodéchets collectés séparément.

Dans son ensemble, l'UVO pourrait s'adapter à une augmentation des quantités de biodéchets collectés séparément sur le bassin versant.

L'UVO fait actuellement l'objet d'études complémentaires et d'une concertation continue portant sur les caractéristiques de l'UVO ainsi que sur les modes de transfert des produits qui feront l'objet d'une valorisation externe. Cette poursuite des études et de la concertation sur l'UVO s'inscrit dans la délibération du Comité syndical du Sycotom du 26 janvier 2017, tenant compte du bilan de la troisième phase de concertation post-débat.

1.2.3.4 La composante logistique et Transport alternatif (LTA)

La mise en œuvre des moyens de transport alternatifs à la route est un des objectifs du projet. Pour cela, le transport alternatif fluvial est privilégié.

Les déchets et produits liés à l'activité du futur centre Ivry-Paris XIII et faisant l'objet d'un transport par voie fluviale (avec conditionnement par conteneur autant que possible pourraient être les suivants :

- ❖ les biodéchets destinés à être valorisés dans des installations extérieures au Sycotom,
- ❖ la fraction organique issue de l'UVO et destinée à être méthanisée sur un site extérieur,
- ❖ les mâchefers d'incinération issus de l'UVE,
- ❖ les refus non valorisables énergétiquement issus de l'UVO,
- ❖ les déchets à haut pouvoir calorifique en provenance d'autres installations de traitement situées sur le territoire du Sycotom.

Le projet comprend ainsi une plateforme fluviale en bordure de Seine, avec un portique pour la manutention des conteneurs. La plateforme fluviale sera reliée au centre par une galerie permettant le transport par navettes des différents flux. Une zone de stockage sera incluse dans l'emprise de l'UVOE pour la gestion de l'ensemble des conteneurs.

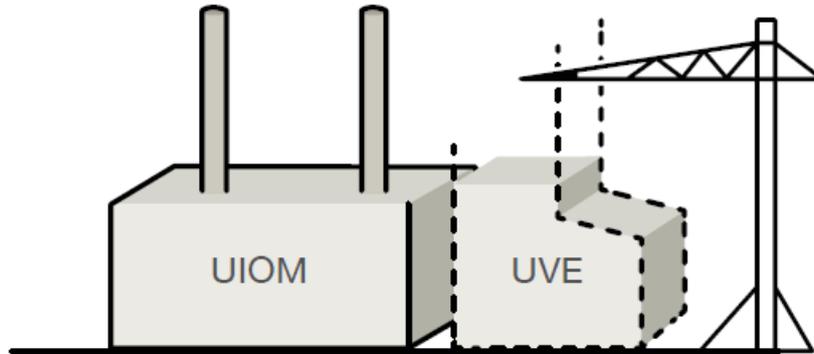
1.2.3.5 Une opération au phasage nécessaire

Afin de ne pas entraver la continuité du service public du traitement des ordures ménagères sur le site d'Ivry-Paris XIII, la réalisation de l'opération nécessite d'être phasée.

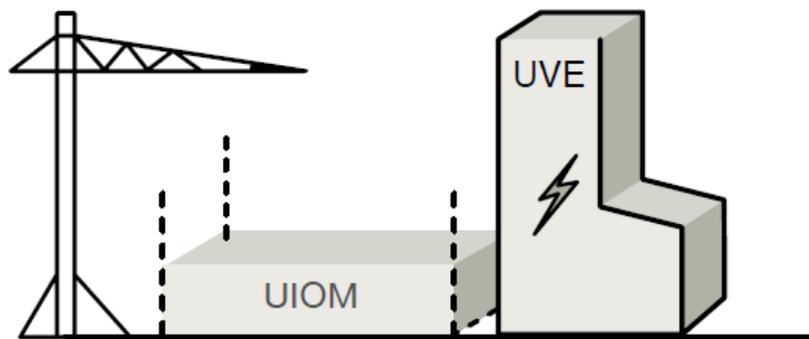
En effet, l'espace contraint dans lequel s'inscrit le projet ne permet pas de construire la totalité de l'UVOE en gardant l'UIOM actuelle en fonctionnement. C'est pourquoi, la réalisation du projet est échelonnée en plusieurs phases :

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

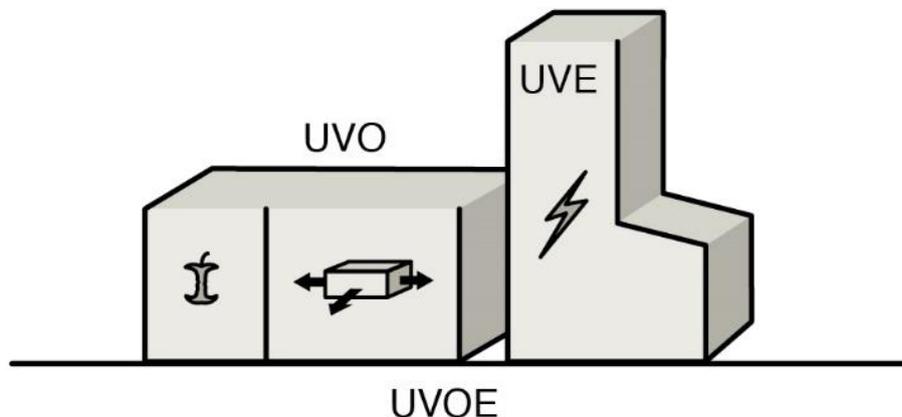
- ❖ **2018 à 2023** : construction de la nouvelle UVE en maintenant en exploitation l'UIOM existante ; durant cette période, la déchetterie et le centre de tri seront démantelés,



- ❖ **2023 à 2027** : déconstruction de l'UIOM existante, construction de la nouvelle UVO, exploitation de la nouvelle UVE ; durant cette phase, la totalité des déchets du bassin versant sera réceptionnée sur site mais seules 350 000 tonnes par an pourront être valorisées par l'UVE, le reste sera transféré vers d'autres installations de traitement,



- ❖ **à partir de 2027** : exploitation de l'UVOE complète,



1.3 Le projet soumis à demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM

Le phasage nécessaire de l'opération, tel que précédemment décrit, conduit le Sycotm à déposer une demande de permis de construire pour la première phase du projet concernant l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique d'une capacité d'incinération de 350 000 tonnes par an. Cette demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM s'accompagne d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE.

La future UVO, prévoyant pour rappel une unité de réception et préparation des biodéchets en vue de leur transfert vers des installations de méthanisation ou de compostage extérieures, et une unité de tri-préparation de FCR à partir d'OMr destinée à l'alimentation de l'UVE, sera donc construite ultérieurement, une fois l'UIOM actuelle démolie.

L'UVO, ayant une vocation fonctionnellement indépendante de celle de l'UVE mais complémentaire à celle-ci dans la stratégie de traitement des déchets ménagers du Sycotm, fera donc l'objet de secondes demandes d'autorisation de construire et d'exploiter, qui seront déposées ultérieurement, dans la perspective d'une mise en service en 2027. Les installations de la composante Logistique et de Transport Alternatif (LTA - galerie reliant l'UVO à la Seine et plateforme fluviale) seront intégrées à ces secondes demandes d'autorisation.

Ce phasage des demandes d'autorisation répond également aux échanges issus de la troisième phase de concertation post-débat (voir les principales étapes décrites ci-avant et le chapitre Bilan des étapes de concertation passées inclus dans la **Lettre de demande** du DDAE).

Cette troisième phase de concertation post-débat a été motivée par les propositions d'adaptations de l'UVO liées à l'évolution du contexte local et à la promulgation de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTE-CV).

Ces adaptations proposées ont conduit à suspendre les études correspondant au projet initial sur l'UVO et à lancer des études complémentaires qui feront l'objet d'une poursuite des échanges et de l'information, conformément aux recommandations formulées par la Commission nationale du débat public (CNDP) lors de sa séance du 31 août 2016, sur les caractéristiques de l'UVO ainsi que sur les modes de transfert des produits qui feront l'objet d'une valorisation externe.

Cette reprise des études UVO implique de repousser la phase d'autorisation relative à l'UVO et donc de prévoir deux étapes de demandes d'autorisation (UVE puis UVO).

Ce phasage des demandes d'autorisation n'impacte pas pour autant le planning général de l'opération qui prévoyait, comme indiqué ci-avant, une construction de l'UVOE en deux étapes pour garantir la continuité de service du traitement des déchets ménagers.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Ainsi, le projet objet de la présente étude d'impact comprend-il uniquement :

une Unité de Valorisation Énergétique d'une capacité de traitement de 350 000 tonnes par an, soit la moitié de la capacité de traitement de l'UIOM actuelle prise en référence dans le PREDMA dans les installations présentes en 2005,

une capacité annuelle de transfert pouvant aller jusqu'à 140 000 tonnes (en fonction de la réussite des politiques de collecte séparative des biodéchets), prévue de manière transitoire pendant la période de déconstruction de l'UIOM actuelle et de construction de la future Unité de Valorisation Organique.

À l'occasion des demandes d'autorisation qui seront ultérieurement déposées pour la future UVO, l'étude d'impact de l'UVE sera actualisée pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la nature des déchets réceptionnés par l'UVE.

Pour autant, comme mentionné ci-avant, les installations de l'UVE, objet de la présente demande de permis de construire l'UVE valant permis de démolir l'UIOM, ont été conçues pour recevoir et traiter aussi bien les ordures ménagères résiduelles attendues à l'horizon 2023 que le mélange envisagé à l'horizon 2027 qui comprendrait des ordures ménagères résiduelles en apport direct, des déchets pré-traités par l'UVO à haut PCI et des déchets à haut PCI provenant d'autres installations du Sycotm.

2 PRÉSENTATION DU PROJET

2.1 CONTEXTE URBAIN

La future UVE - Unité de Valorisation Énergétique d'Ivry-sur-Seine se situant désormais dans un quartier du Grand Paris en devenir, son impact architectural et urbain doit se concevoir au-delà du simple « objet solitaire », comme l'est le plus souvent ce type d'ouvrage industriel.

Tout autour, le quartier se transforme ; sont déjà en marche : le projet d'Ivry Confluences, le nouveau quartier Masséna, les tours Duo de l'atelier Jean Nouvel toute proche, la construction de la tour « @home » de Xavier Niel, la « patte d'oie » d'Yves Lion prolongée au cœur de l'îlot Ivry Port.

Ce nouveau contexte façonne ainsi fortement le projet dans son essence même en introduisant de nouveaux rapports d'échelle, de dialogue avec un tissu urbain existant et en devenir là où le lien et l'échange entre Paris et Ivry-sur-Seine sont favorisés par d'importants investissements urbains.

Ce grand équipement urbain, proche de la ressource et des besoins, doit trouver une vraie place, au plus près des habitants et y jouer pleinement son rôle d'acteur urbain.



Les tours Duo vue depuis le boulevard périphérique. Ateliers Jean Nouvel



La tour @home. Wilmotte Architectes

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Conçue pour sa partie basse en tenant compte des gabarits des avoisinants, la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique se veut une volumétrie d'îlot urbain, lisible à l'échelle du quartier mais aussi identifiable, pour sa partie haute, à une échelle plus lointaine, celle de la métropole et des infrastructures de transports qui la définissent (voies ferrées et périphériques).



EMPRISE POUR L'UVO, PHASE 2 DU PROJET GLOBAL UVOE

Une volumétrie d'îlot urbain



Perception de l'UVE à l'échelle du quartier depuis la rue François Mitterrand.



Perception de l'UVE à l'échelle de la ville

2.2 DESCRIPTION DES FONCTIONS

2.2.1 Principe de composition

L'UVE s'implantera dans l'emprise actuelle du site sur une zone à l'est de l'usine existante pour pouvoir être construite sans interrompre son fonctionnement. Le relais entre les deux usines interviendra lors de la mise en service industrielle de l'UVE qui marquera le début de la déconstruction de l'UIOM.

À l'image de la ville en mutation et en mouvement, la nouvelle usine se développe en une superposition de strates répondant aux contraintes de son fonctionnement liées à la continuité du service public de traitement des déchets.

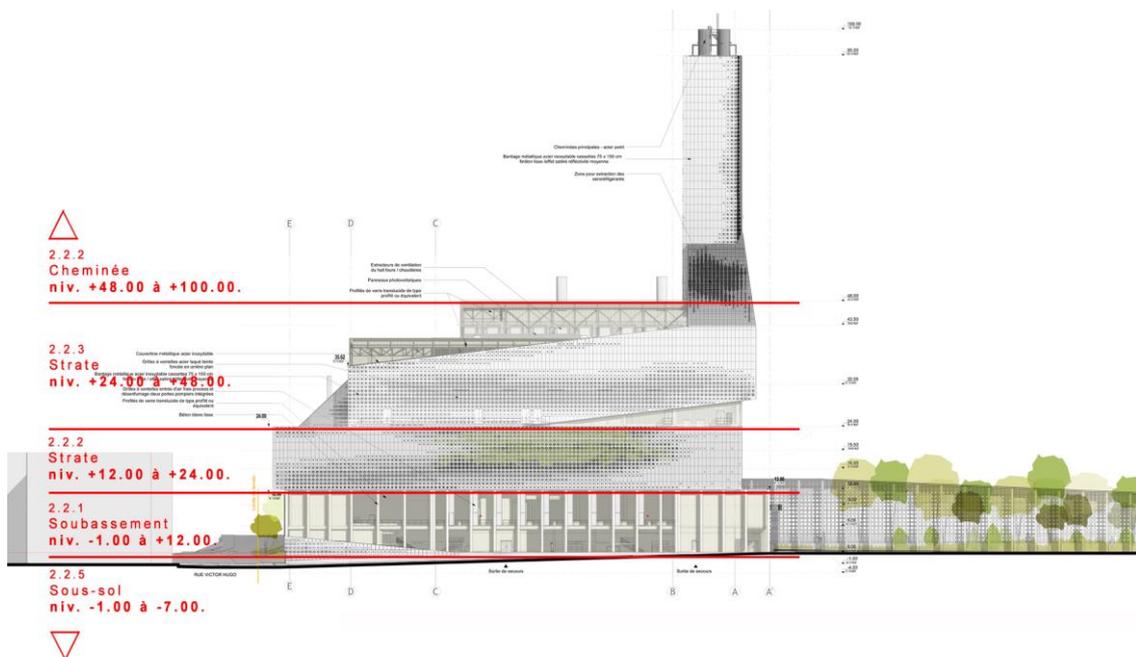
Cet ensemble de strates fonctionnelles sont reliées entre elles par une enveloppe métallique qui, tel un « ruban », les réunit dans un seul mouvement jaillissant du sol vers le ciel.

L'ensemble des circulations de camions, les ateliers, les locaux dédiés aux personnels et à l'accueil du public sont implantés dans les strates basses, à l'échelle des constructions voisines, tandis que les volumes du process émergent et sont localisés dans les strates élevées, faisant face à la métropole.



EMPRISE POUR L'UVO, PHASE 2 DU PROJET GLOBAL UVOE

Perception aérienne des différentes strates programmatiques du projet reliées par le « ruban » de métal



Stratification altimétrique: chaque strate répond à des entités programmatiques du projet.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

2.2.2 Soubassement niveau -1.00 (+34.10 ngf) à +12.00 (+47.10 ngf).

En façades est, ouest et nord, la transparence du soubassement dévoile aux citadins le cheminement des camions circulant sur les voiries, rampes et quai de déchargement mais aussi l'activité des ateliers de maintenance situés au niveau -1.00 (+34.10 ngf).

Le long de la façade sud, sur les voies ferrées, c'est l'ancrage au sol du « ruban pixellisé » qui assure la clôture du site tout en enveloppant le G.T.A. (Groupe Turbo Alternateur)

2.2.3 Strate niveau +12.00 (+47.10 ngf) à +24.00 (+59,10 ngf)

Cette strate correspond à l'ensemble des locaux dédiés aux personnels, à l'accueil du public, au circuit de visite, mais également aux différents niveaux des locaux électriques.

Sa hauteur correspond au gabarit des bâtiments environnants : c'est donc cette strate qui relie le projet à la ville et l'intègre au tissu urbain environnant.

2.2.4 Strate du niveau +24.00 (+59.10 ngf) à +48.00 (+83.10 ngf)

Il s'agit de l'ensemble des volumes situés au-delà de l'altimétrie +24.00 (+59.10 ngf) qui enveloppent les ponts roulants au-dessus de la fosse ainsi que les deux lignes de fours chaudières et le traitement des fumées (avec principalement les filtres à manche).

Le principal volume du hall fours/chaudières n'est visible qu'à partir de l'altimétrie +24.00 (+59.10 ngf) mais repose sur le niveau -1.00 pour culminer à +48.00 (+83.10 ngf).

2.2.5 La cheminée niveau +48.00 (+83.10 ngf) à +100.00 (135.10 ngf)

Cette partie du projet constitue le sommet du « ruban », et afin d'assurer une continuité avec les strates inférieures, son amorce débute à + 43.50 (+78.60 ngf) avec un plan incliné.

2.2.6 Le sous-sol du projet.

Cette strate accueille les deux niveaux de parkings cumulant 104 places de stationnement dédiées aux personnels, situés respectivement aux altimétries -4.00 (+31.10 ngf) et -7 (+28.10 ngf)

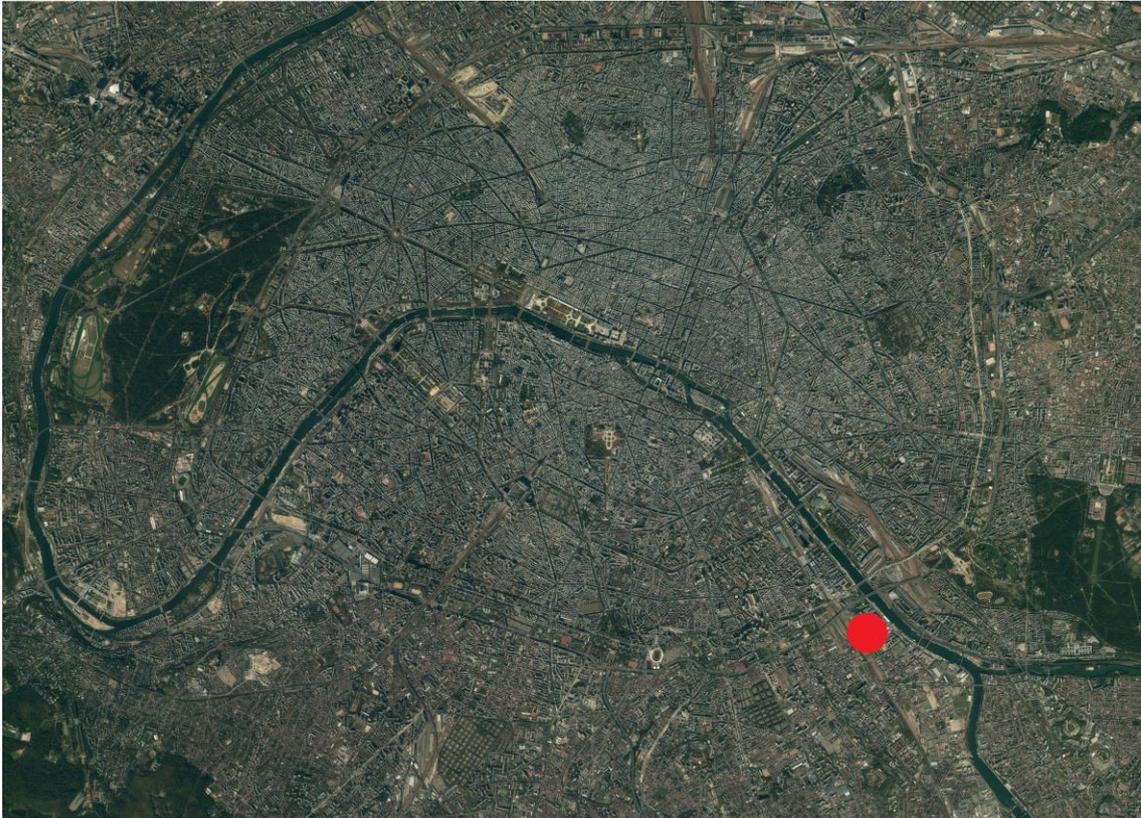
C'est aussi à partir du niveau -7 (+28.10 ngf) que le volume de la fosse à O.M. (Fosse à Ordures Ménagères) se développe jusqu'à l'altimétrie +25.60 (+60.70 ngf). Situé au centre du projet, cette fosse est invisible depuis les voies fréquentées par le public.

3 SURFACES DE PLANCHER

Surfaces Locaux et halls techniques du procédé de traitement des déchets ménagers (hall de déchargement, fosse, hall four chaudière traitement des fumées, locaux électriques, local groupe turbo alternateur, ...)	16 854 m ²
Surfaces Accueil du public et Circuit de visite	1 414 m ²
Surfaces locaux administratifs et sociaux (incluant Salle de commande et vestiaires) nécessaires à l'exploitation de l'installation	4 848 m ²
Surfaces dédiées au stationnement souterrain	3 704 m ²
TOTAL	26 820 m²

4 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

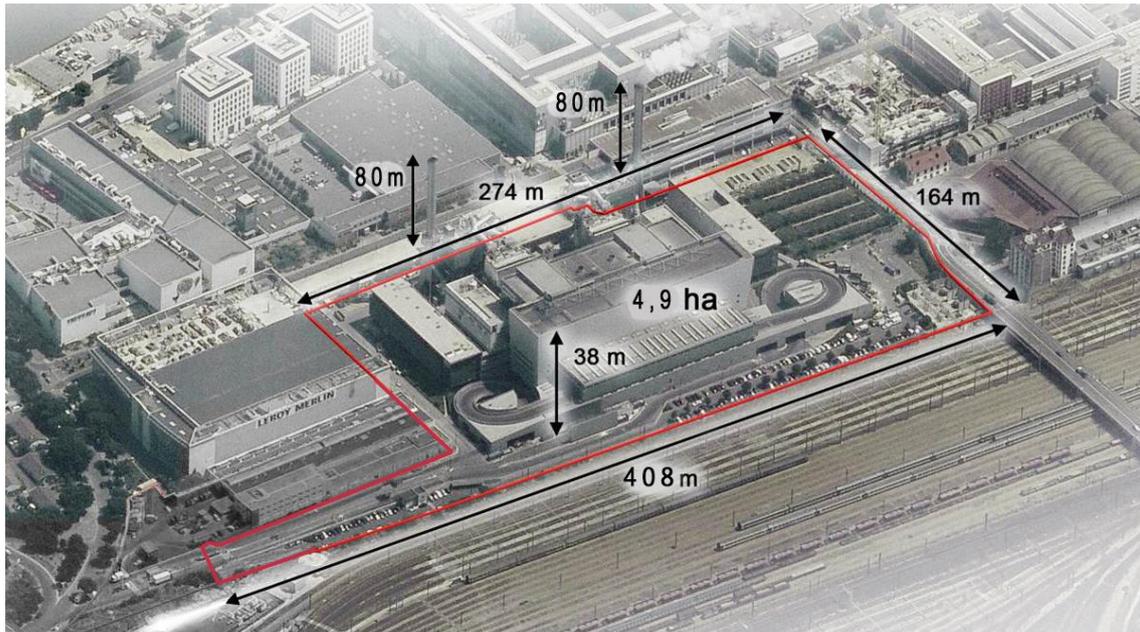
L'assiette d'emprise du projet se situe au sud-est de l'agglomération parisienne, sur la commune d'Ivry-sur-Seine, en limite de Paris, sur la rive gauche de la Seine, non loin du fleuve.



Localisation du projet au sein de l'agglomération parisienne.

4.1 LE TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

Le terrain du site d'une surface de 4,9 hectares et d'assiette altimétrique relativement plate, s'inscrit dans un tissu urbain hétérogène, caractérisé par des infrastructures dédiées aux transports ferroviaires, automobiles et fluviaux qui présentent des morphologies remarquables.



Les principales dimensions du site existant.

4.1.1 Perception depuis le sud et l'ouest

Au sud du site, c'est une grande nappe de voies ferrées (desserte de la gare d'Austerlitz) sans aucun obstacle qui offre de multiples points de vue à distance sur l'assiette d'emprise du projet, notamment depuis le pont prolongeant la rue Victor Hugo.

A l'ouest, le périphérique de Paris et ses échangeurs constituent une véritable frontière visuelle. L'ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées permet aux automobilistes de percevoir également le site à distance avec une certaine hauteur mais avec une certaine vitesse de déplacement.

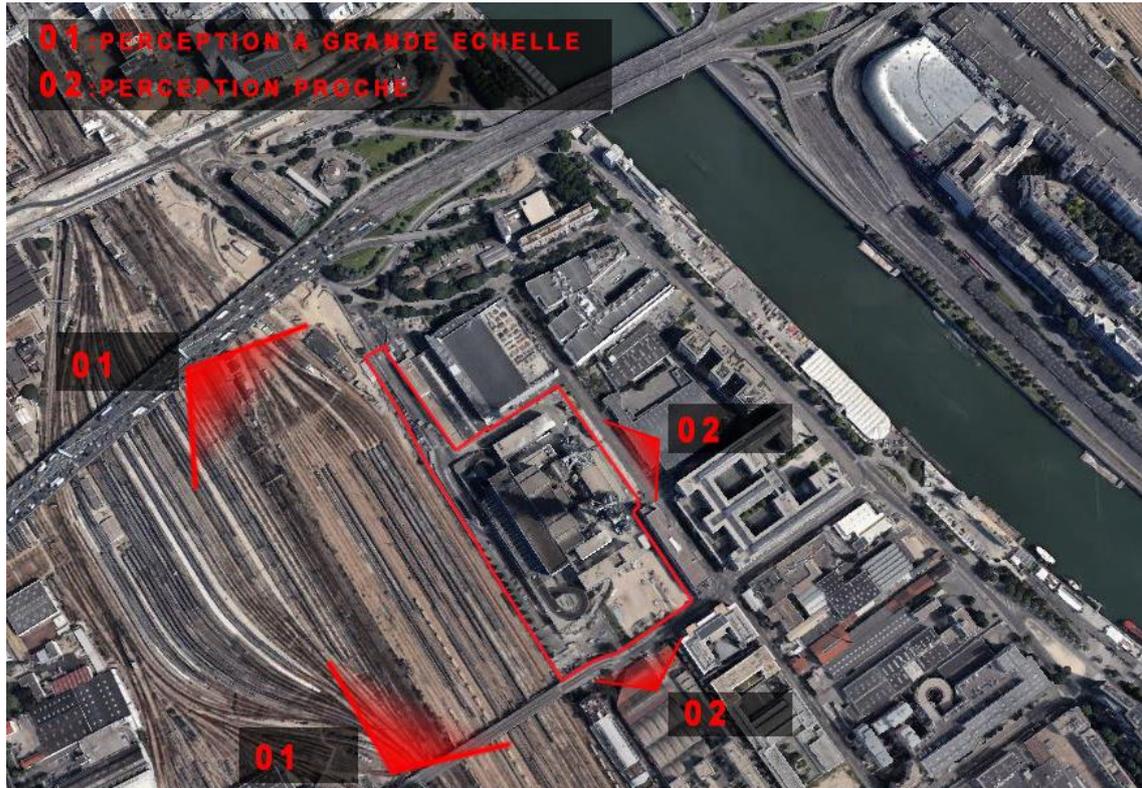
Le sud et l'ouest du site offrent donc une perception à grande échelle du projet.

4.1.2 Perception depuis le nord et l'est

Au nord, l'assiette d'emprise est ceinturée par une volumétrie bâtie constituée de grands îlots avec en arrière-plan la Seine.

A l'est, différentes typologies de constructions plus réduites et variées s'étendent jusqu'à Ivry Confluence.

Le nord et l'est induisent ainsi une vision de proximité plus proche du projet, à l'échelle du piéton et du quartier.

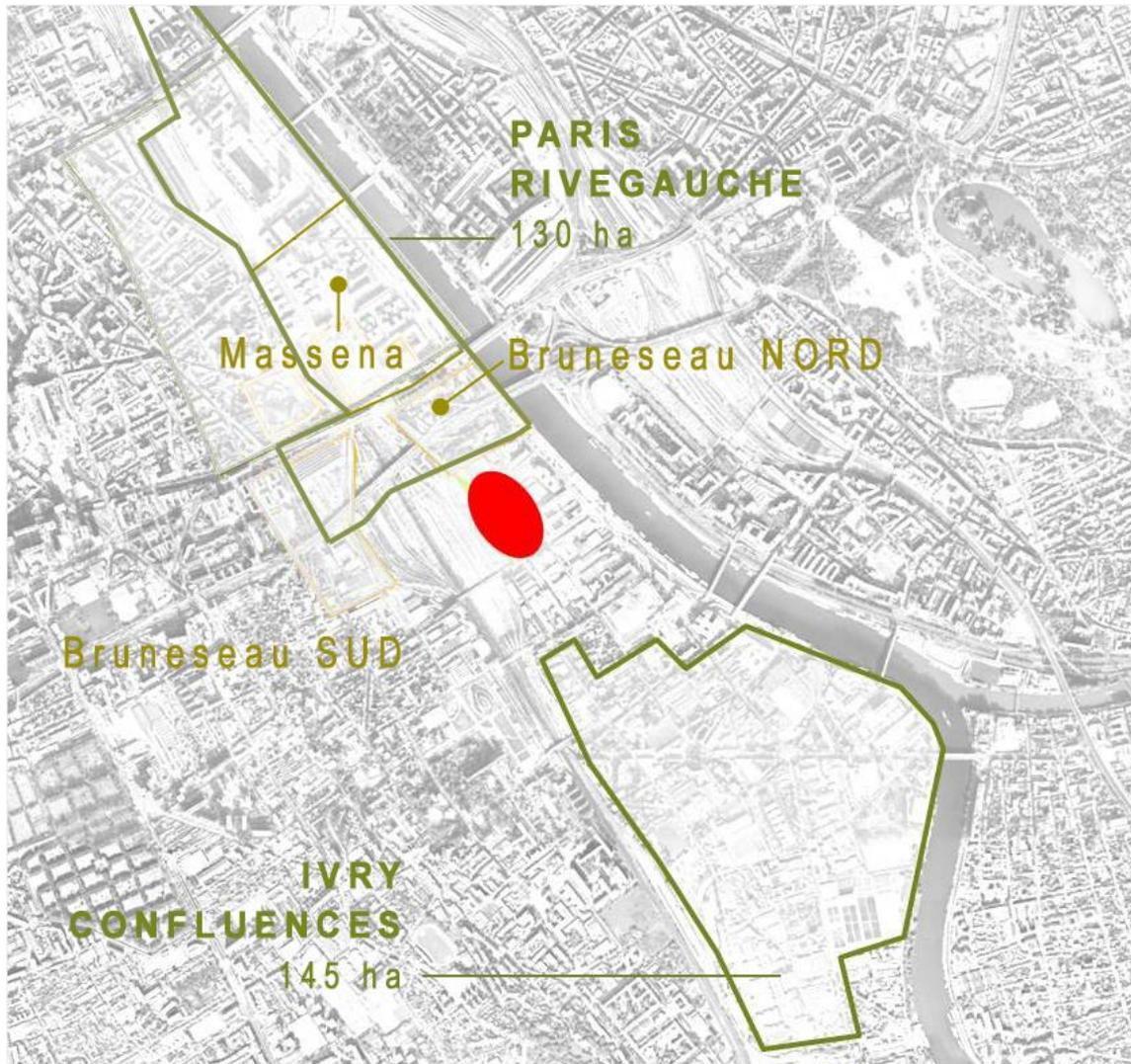


Échelles de perception du projet

4.2 LES PROJETS ENVIRONNANTS

4.2.1 Un contexte urbain en pleine mutation

Au point de rencontre entre la ZAC Paris Rive Gauche, avec ses 130 hectares en bord de Seine, secteur en mutation en voie d'achèvement, et Ivry Confluences et ses 145 hectares (le cinquième du territoire communal) immense chantier pour les vingt prochaines années, le site du SYCTOM représente un trait d'union stratégique avec Paris.



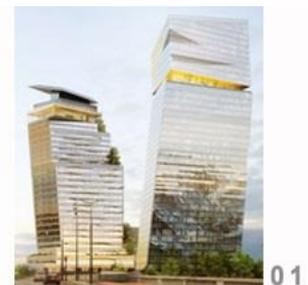
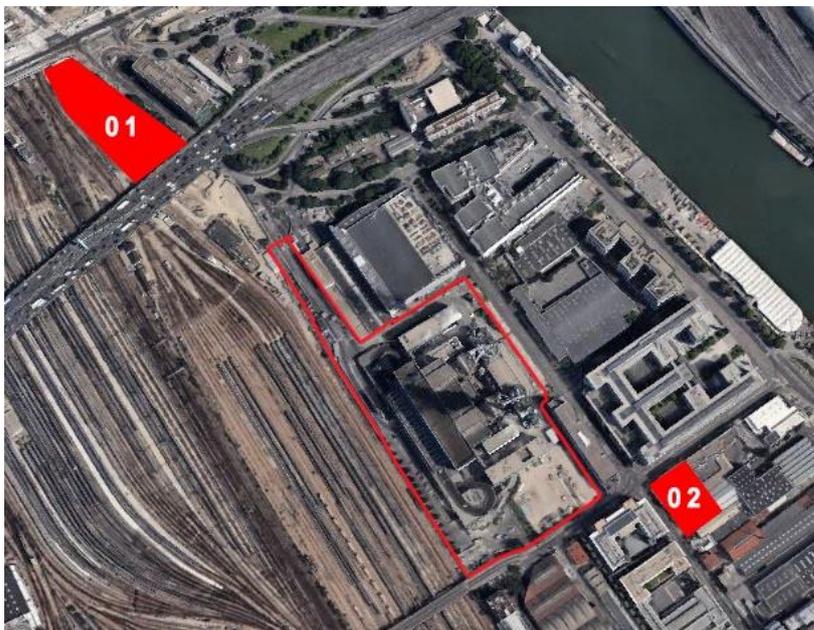
Les mutations urbaines autour du projet

4.2.2 De nouveaux projets emblématiques

Les mutations urbaines environnantes s'accompagnent de projets emblématiques remarquables par leur hauteur.

Des Immeubles de Grande Hauteur tels que les tours Duo de Jean Nouvel (environ 180 m de hauteur pour la plus haute) ou le projet « @home » signé par Jean-Michel Wilmotte avec ses 3 plots de 11 à 17 étages (environ 52 m de hauteur), sont actuellement en construction.

La présence de ces tours distantes du site d'environ 170 m pour les tours « Duo » et 50m pour la tour « @home » en conditionne fortement la perception.



Projet Tour Duo (Ateliers Nouvel)

Projet @Home (J-M Wilmotte)



Les projets IGH autour du site en construction



Le site de l'usine vue depuis le site du projet DUO

4.3 LA DESSERTE DES PARCELLES

La desserte du site à l'échelle de la ville mais aussi du quartier reste un atout fondamental pour l'implantation d'un ouvrage public de traitement de déchets.

Idéalement situé, le site du SYCTOM est relié à l'ensemble du tissu urbain francilien par des voies carrossables, ferroviaires et fluviales.

4.3.1 Desserte des parcelles à l'échelle de la ville

À l'échelle de la ville, ce sont 3 types de dessertes qui relient le site au territoire urbain :

- Transports routiers : à l'ouest, le périphérique connecte le projet à l'ensemble du réseau autoroutier francilien tandis qu'au nord, la départementale 19 (quai Marcel Boyer) longeant la seine dessert les communes du sud-est de l'agglomération parisienne ainsi que le centre de Paris. A l'est, c'est la D 150 (rue Victor Hugo et le pont qui la prolonge) qui assure le franchissement des voies ferrées et relie le projet au centre de la commune d'Ivry-sur-Seine et à l'ensemble des villes limitrophes.
- Transport ferroviaire : la présence des lignes de chemin de fer (vers la gare d'Austerlitz et le RER C) offre la possibilité d'une desserte à l'échelle du territoire.
- Transport fluvial : la proximité du port d'Ivry et de la seine représente également une opportunité de desserte à l'échelle du territoire.

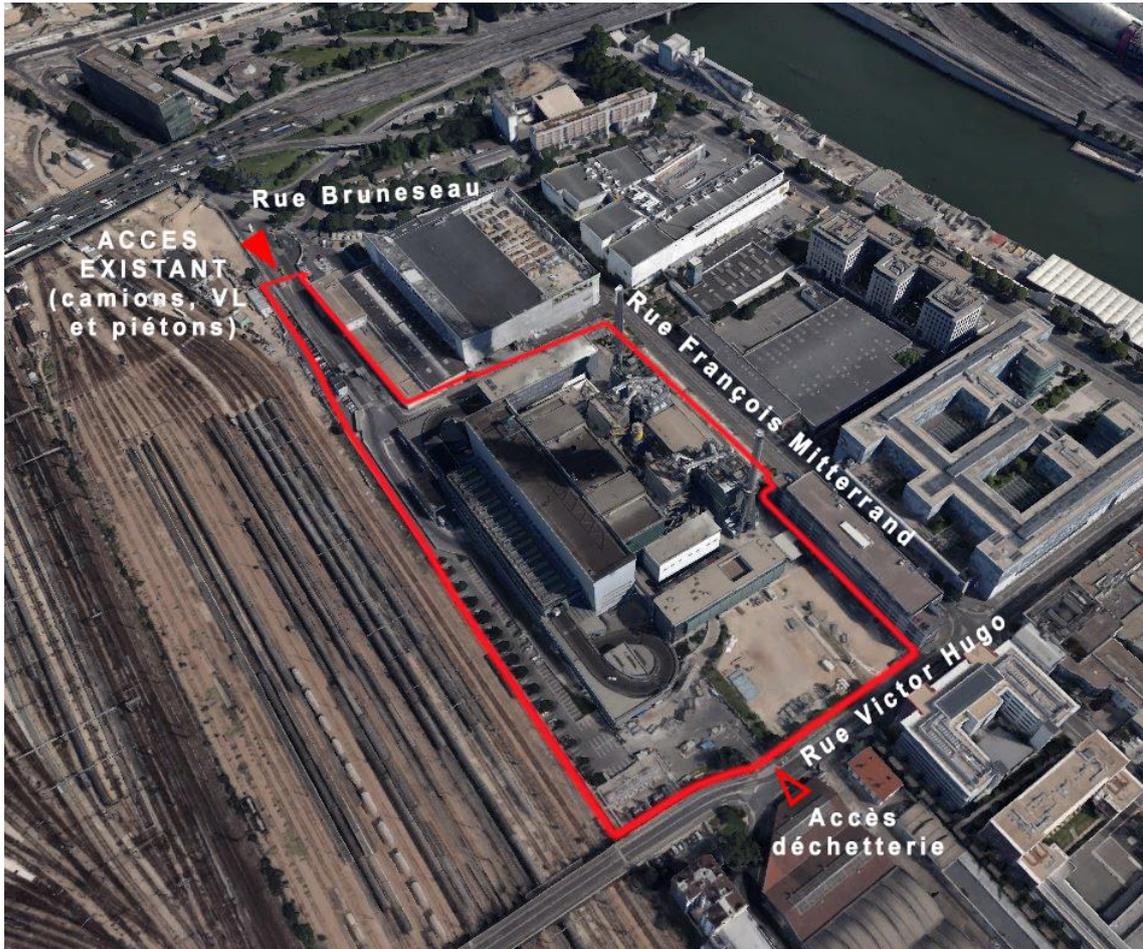


Les infrastructures de transport autour du site

4.3.2 Desserte des parcelles à l'échelle du quartier

L'accès au site existant s'effectue depuis la rue Bruneseau Paris 13°, au nord, coté périphérique, pour les camions (Bennes à Ordures Ménagères), les véhicules légers et les piétons (personnels et visiteurs).

Au sud, un accès dédié à la déchetterie est ouvert au public pour les véhicules légers, rue Victor Hugo.



Accessibilité du site.

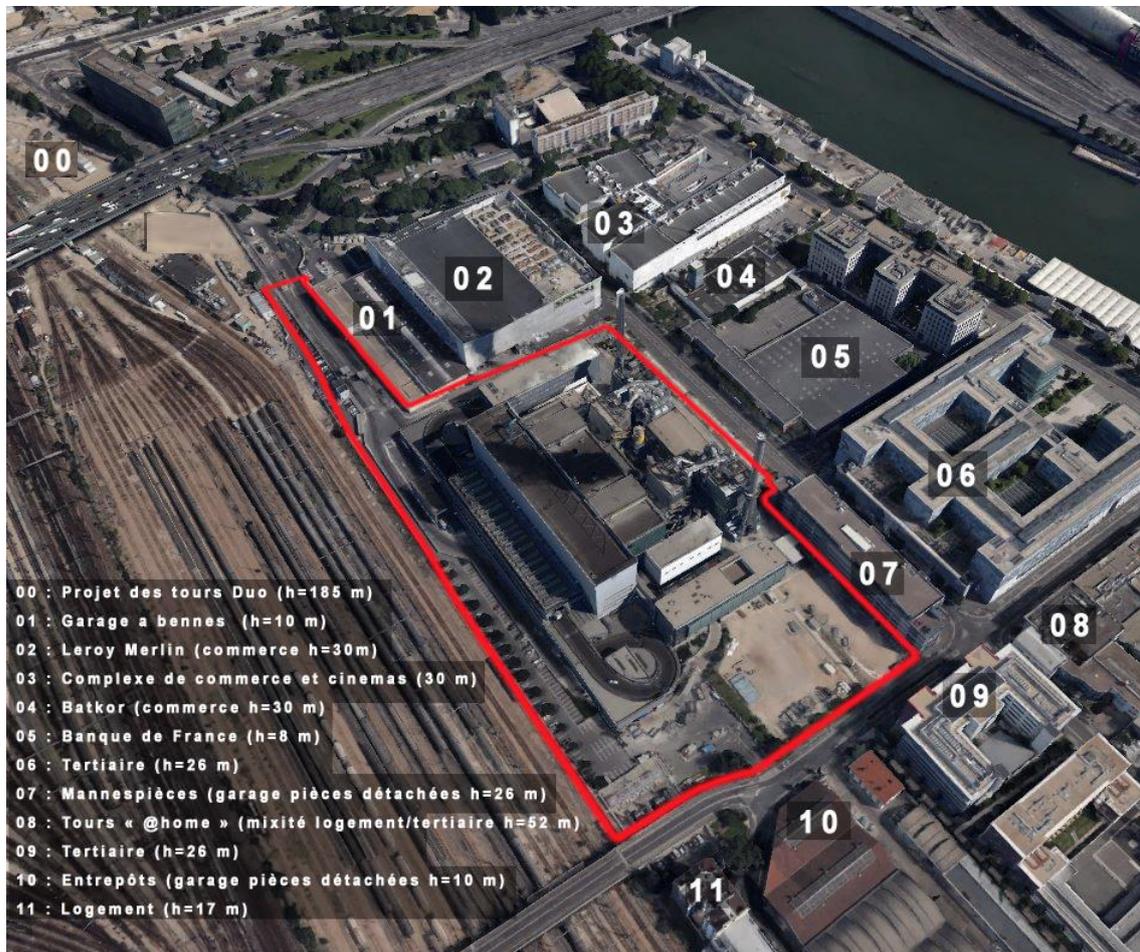
4.4 LES CONSTRUCTIONS

L'ensemble du bâti qui ceinture le site sur 3 de ses limites n'est pas homogène, tant par les programmes qu'il abrite que par les morphologies qui le définissent.

Néanmoins, mis à part les projets d'IGH en construction, un gabarit général d'une hauteur d'environ 25 à 30 m peut se distinguer.

Une majorité de programmes liés à des activités commerciales, tertiaires ou de maintenance caractérise cette partie de la commune d'Ivry-sur-Seine.

Il existe également des logements dans le quartier, avec notamment un immeuble à l'intersection de la rue Victor Hugo et des voies ferrées (n°11 sur le schéma ci-dessous) mais aussi le projet d'IGH « @home » qui offre une mixité programmatique dont une partie d'habitat.



Nature et gabarit des constructions autour du site (hauteurs estimées)

4.5 LA VÉGÉTATION ET ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

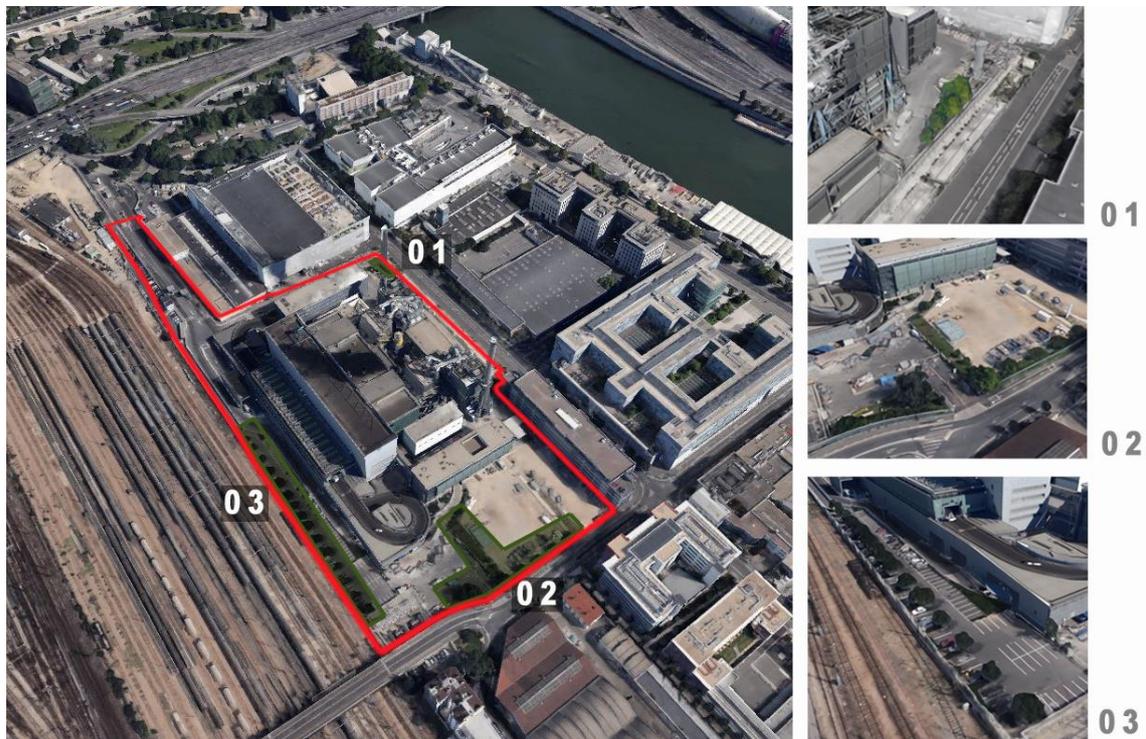
Le site s'appréhende actuellement comme un ensemble très fortement aménagé. Ses constructions et équipements de *Process* sont concentrés en partie centrale, nord et ouest du site. Ils sont ceinturés par les axes de circulation et les zones de stationnement au sud.

L'occupation végétale est principalement localisée en périphérie de l'usine, notamment en aménagement de la zone libre de construction à l'est mais également en aménagement paysagé du parking, au sud,

Les ensembles végétalisés actuels se trouvent :

- 01 Au nord, rue F. Mitterrand : un ensemble planté d'arbres, dont 4 en alignement, se trouve face aux stationnements appuyés contre la piste cyclable
- 02 A l'est, rue V. Hugo : l'accès viaire au site est encadré de deux ensembles comprenant des arbres tige sur des surfaces engazonnées. Ce motif de lisière verte se diffuse sur quelques mètres de part et d'autre de l'accès
- 03 Au sud, face aux voies ferrées : des arbres tige se répartissent entre les places de stationnement, en alignement appuyé contre la limite du terrain

Il est à noter que ces plantations ne constituent pas des espaces de jardin à proprement parler, et n'ont pas pour objet d'être des espaces accessibles à des usages d'agrément. Les photographies ci-après localisent ces ensembles.



Situation des ensembles végétalisés du site existant.

5 PRÉSENTATION DU PROJET

5.1 L'AMÉNAGEMENT PRÉVU POUR LE TERRAIN

L'emprise au sol du projet et de l'ensemble des constructions annexes est inférieure à 70% de la superficie du terrain.

Le projet de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) s'implante sur la partie est du terrain, le long de la rue Victor Hugo et face au bâtiment « Mannespièces », perpendiculairement à la rue François Mitterrand.

Cette implantation permettra d'assurer pendant la phase de construction de la future UVE, la continuité du service public du traitement des déchets. La réalisation du projet sera, en effet, marquée par les étapes suivantes :

- Construction de l'UVE sans interruption du fonctionnement de l'UIOM et donc du traitement des déchets,
- Mise en service de la nouvelle UVE
- Déconstruction de l'UIOM.

Cette Déconstruction sera accompagnée d'un remblai des espaces ainsi libérés en sous-sol pour pallier les effets d'éventuelles crues en conformité avec le P.P.R.I.

C'est une implantation qui permet par ailleurs de limiter les nuisances induites par la circulation continue B.O.M (Benne à Ordures Ménagères, plus communément appelées camions benne) en la canalisant le long des voies ferrées, à l'écart des bâtiments environnants.

En effet, l'accès des camions à la future UVE reste identique à celui de l'UIOM (depuis la rue Bruneseau) : ils longent la limite du site le long des voies ferrées pour accéder au sein de l'emprise contrôlée et sécurisée de l'usine.



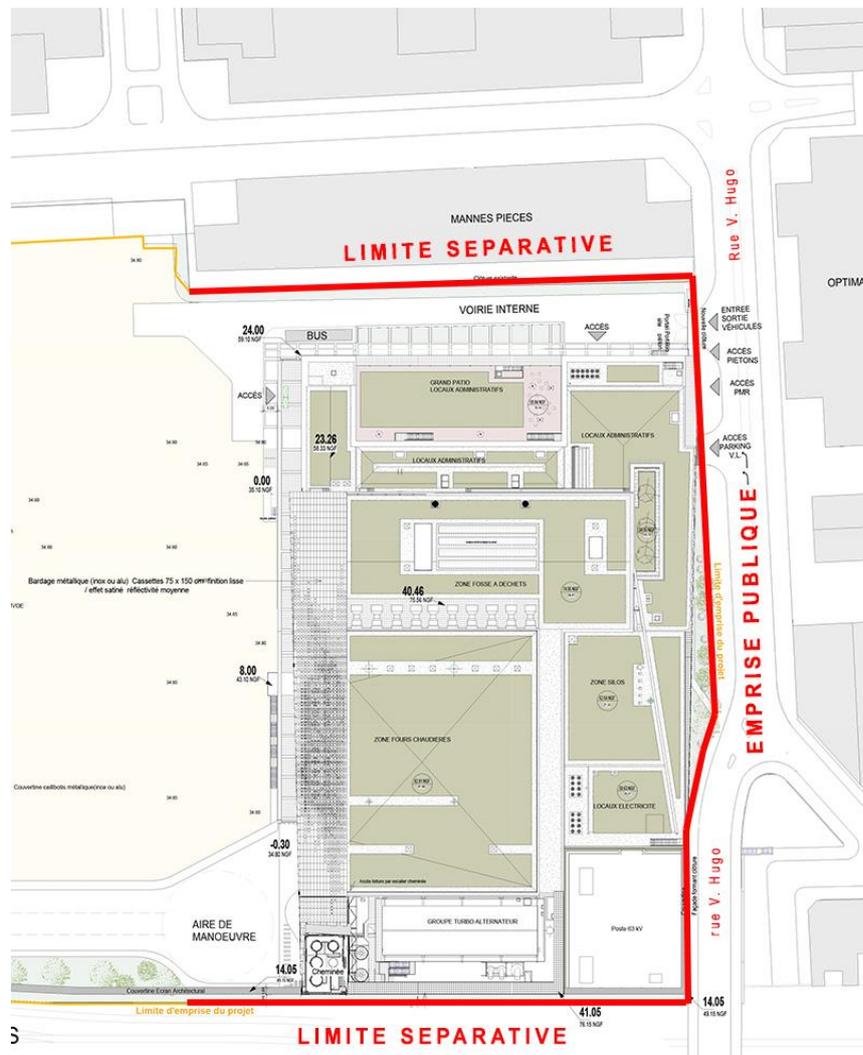
Plan masse du projet. À noter que l'emprise résultant de la démolition de l'usine existante fera l'objet, dans le cadre de la phase 2 du projet global UVOE, d'une nouvelle demande de permis de construire pour l'UVO.

5.2 L'IMPLANTATION, L'ORGANISATION, LA COMPOSITION ET LES VOLUMES PAR RAPPORT AUX CONSTRUCTIONS ET PAYSAGES AVOISINANTS

5.2.1 Implantation

L'ancrage de l'usine le long de la rue Victor Hugo, à l'est de l'assiette d'emprise, respecte les règles d'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies. Au droit de cette voie publique, la façade du projet étant linéaire et la limite d'emprise publique discontinue, la distance qui les sépare est variable sans jamais présenter de recul supérieur à 13 m.

Concernant l'implantation des constructions par rapport aux autres limites séparatives, la façade sud de l'UVE se développe le long de l'emprise ferroviaire et la façade nord du projet, face au bâtiment Mannespièces, présente un retrait inférieur à 25 m.



Implantation de l'UVE

5.2.2 Organisation, composition des volumes

La volumétrie du projet exprime la transformation de la matière en énergie dans un mouvement ascensionnel intégrant plusieurs strates superposées et reliées entre elles depuis le sol jusqu'au sommet de la cheminée.



Émergence de l'UVE dans un **mouvement ascensionnel** du sol vers le ciel.

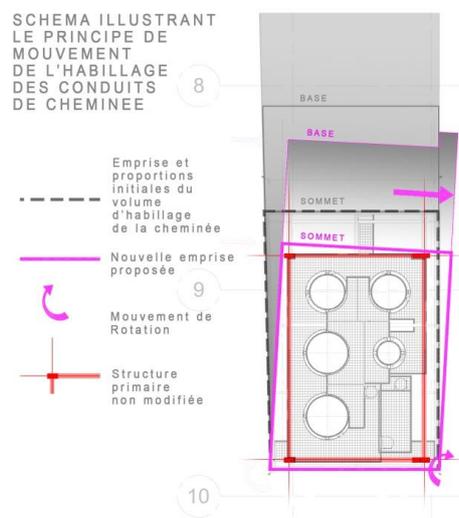
Afin de rendre le caractère industriel lisible au travers de la lecture et l'identification de la cheminée au sein du volumétrie globale du projet, une opération géométrique de rotation a été opérée comme suit :

>En façade ouest de l'habillage de la cheminée, la rotation génère une arrête quasiment horizontale

>En façade est, cette rotation génère une arrête verticale qui permet d'en souligner l'élancement.

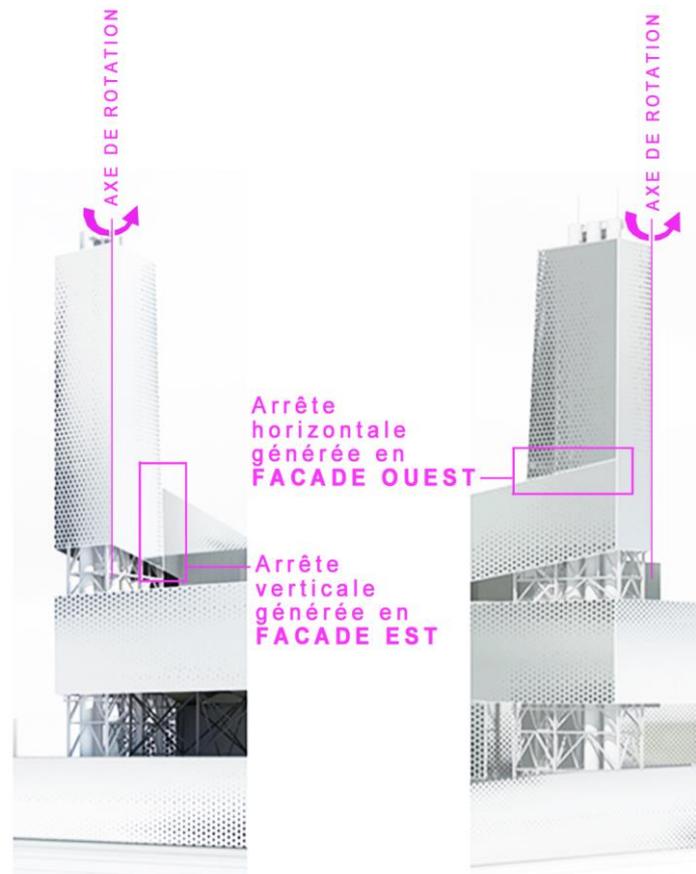
A noter que cette opération permet d'identifier le volume de la cheminée sans affaiblir ni altérer la lecture de ce mouvement global ascensionnel dont elle fait partie et que nous avons décrit précédemment.

Les deux schémas de la page suivante illustrent cette opération.



L'opération de rotation du volume d'habillage de la cheminée

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère



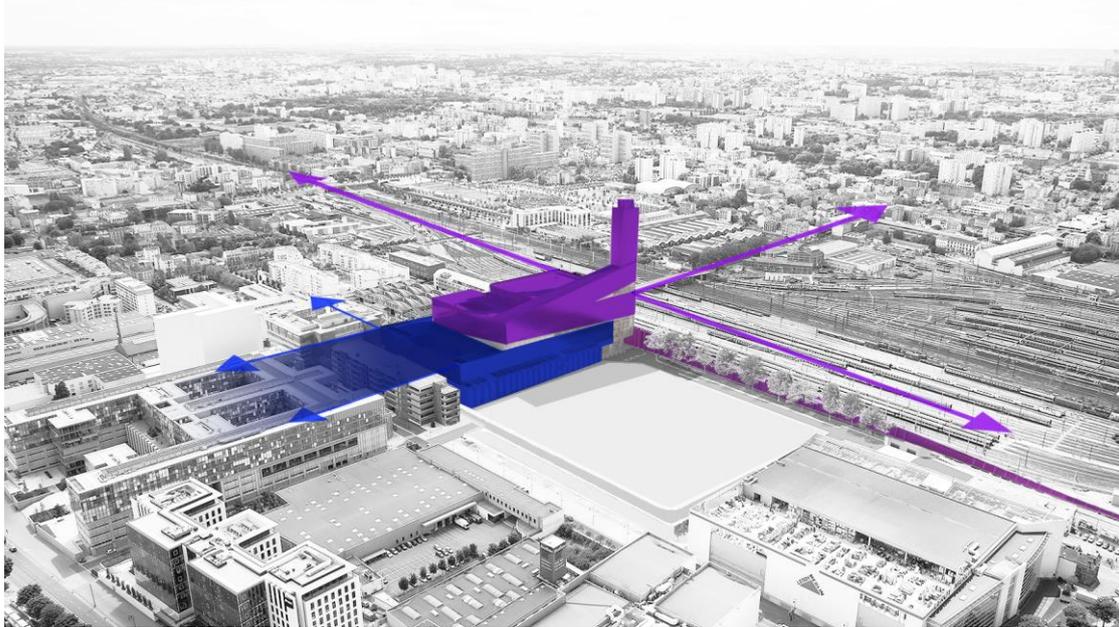
L'opération de rotation du volume d'habillage et les deux arrêtes ainsi générées

Le dispositif volumétrique en strates permet au projet de s'intégrer dans le contexte urbain et de répondre au gabarit des constructions environnantes, avec notamment les deux premières strates dont la hauteur totale est de l'ordre de 24.00 m (59.10 ngf).

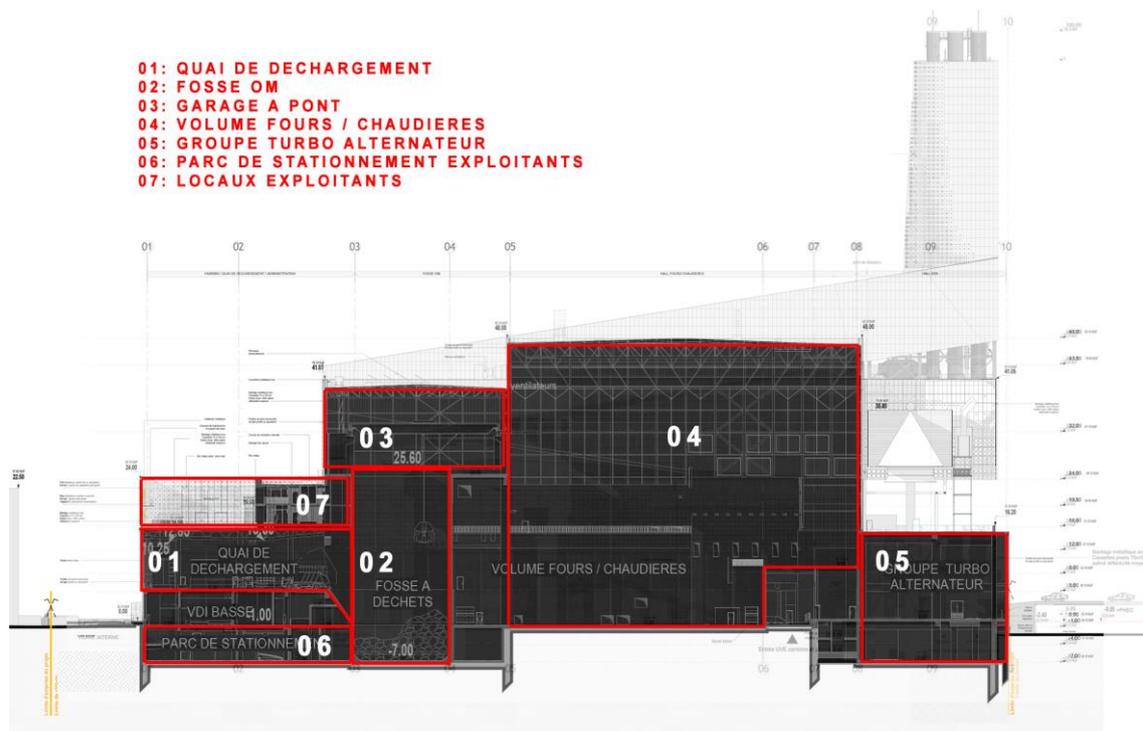
Au-delà d'une correspondance de gabarit, c'est aussi une correspondance programmatique puisque ce volume accueille l'ensemble des locaux dédiés aux personnels qui s'offrent ainsi au quartier.

Les volumes correspondants à la strate qui s'élève jusqu'à +48.00 (83.10 ngf) ainsi que la cheminée qui culmine à +100.00 m (135.10 ngf) abritent quant à eux le *PROCESS* et se développent en retrait, pour dialoguer avec la ville.

Le principe d'intégration urbaine de l'UVE se fonde sur une volumétrie qui répond aux deux échelles de perception du projet, proche et lointaine.



Une intégration urbaine autour des deux échelles de perception du projet : proche et lointaine



Organisation et composition des principaux volumes de l'UVE



Perception proche du projet depuis la rue Victor Hugo



Perception lointaine du projet depuis le pont en prolongement de la rue Victor Hugo

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

5.2.3 Deux types d'accès bien identifiés

Les personnels sont constitués de l'ensemble des employés qui travaillent dans l'usine tandis que les visiteurs sont des personnes extérieures à l'usine qui viennent découvrir son fonctionnement à travers le circuit de visite, participer à des événements pédagogiques ou des conférences organisées par le SYCTOM.

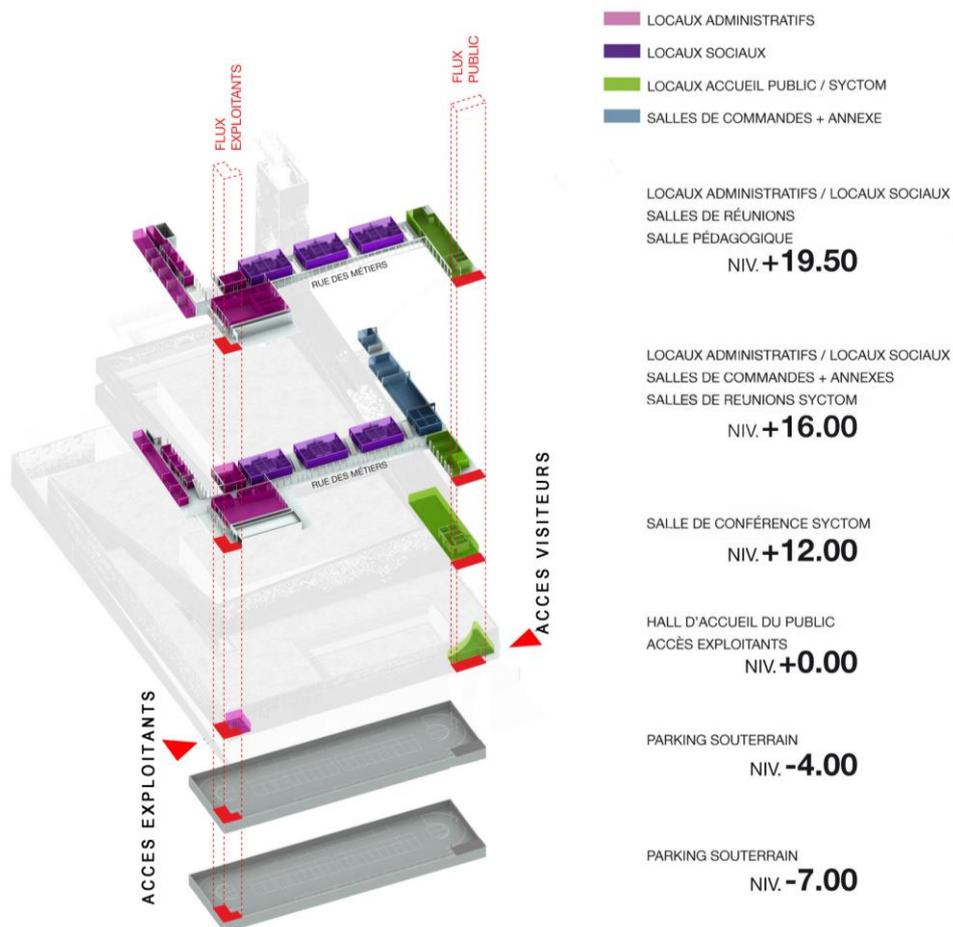
Les accès des personnels (depuis la voie publique ou le parking) et des visiteurs (depuis la voie publique ou la zone de stationnement du bus) ont été volontairement séparés en 2 verticalités bien distinctes :

Pour les personnels :

- Le noyau vertical situé à l'angle des façades nord et est est dédié aux personnels et relie l'accès des piétons et les deux niveaux de parking aux étages +16.00 (51.10 ngf) et +19.50 (54.60 ngf).

Pour les visiteurs :

- Le noyau vertical à l'angle des façades nord et ouest est dédié aux visiteurs et relie le hall d'accueil situé à proximité de la zone de stationnement du bus aux niveaux +12.00 (47.10 ngf), +16.00 (51.10 ngf) et +19.50 (54.60 ngf)
A noter que cet accès est également celui du personnel P.M.R. qui pourra rejoindre la zone des locaux administratifs via la rue des métiers.



Axonométrie sur l'ensemble des locaux administratifs, sociaux et d'accueil du public

5.2.4 Les espaces dédiés aux personnels et visiteurs dans l'usine

Les locaux dédiés aux personnels et visiteurs sont localisés entre les niveaux +12.00 (47.10 ngf) et +24.00 (59.10 ngf).

5.2.4.1 Les espaces dédiés aux personnels

C'est à partir du niveau +16.00 que s'organise "la rue des métiers" au-dessus du quai de déchargement, sous la forme d'une coursive en double hauteur (niveaux +16.00 et +19.50), donnant sur un patio planté qui distribue les vestiaires et les locaux administratifs.

Cette "rue des métiers" est la *colonne vertébrale* du projet, ouvrant côté Ivry sur un espace de détente avec vue sur la ville. C'est ici qu'évolueront les employés qui travaillent dans l'usine.

La salle de commande, au cœur de l'usine au niveau +16.00 (51.10 ngf), donne directement sur le hall de déchargement, en liaison avec le poste pontier, bénéficiant de second jour.

Le réfectoire, largement vitré, proposera deux terrasses, l'une vers la ville, à l'est, l'autre sur le patio, à l'ouest.

Les locaux administratifs s'organisent au même niveau le long de la rue Victor Hugo, bénéficiant d'une agréable lumière de l'est, le matin.

Une attention particulière a été portée à ces espaces baignés de lumière naturelle, confortables, conviviaux autour d'un patio tout en étant en relation étroite avec la ville.

La « rue des métiers », est un grand patio, où tous les employés pourront se réunir pour bénéficier d'une vue sur le quartier, les espaces extérieurs, dans des locaux conviviaux, confortables, bien éclairés naturellement.



PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

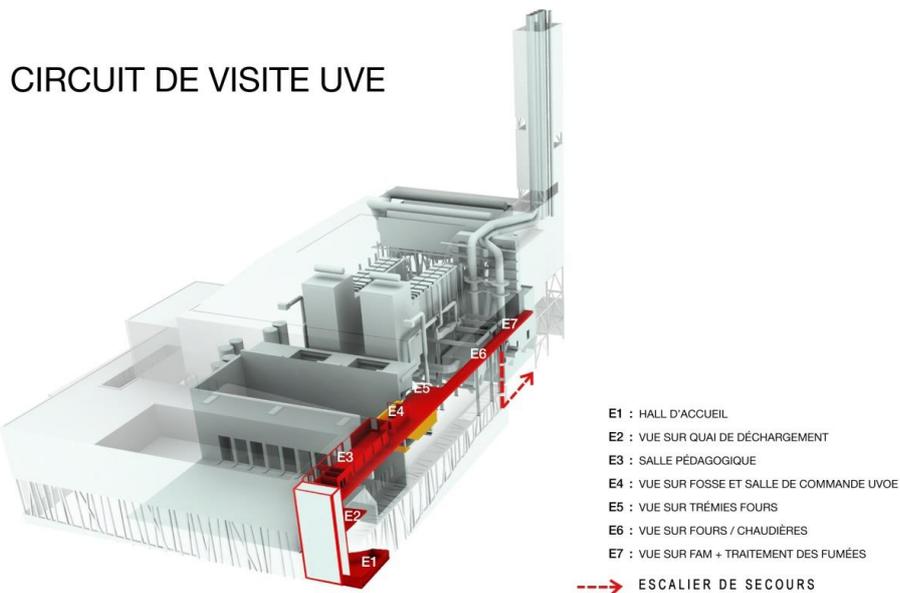
5.2.4.2 Les espaces dédiés aux visiteurs

L'accès au circuit de visite est assuré par un hall d'accueil avec ascenseur implanté au rez-de-chaussée, niveau 0.00 (35.10 ngf).

Situés au niveau +12.00 (salle de conférence) et +16.00 (salles de réunions), ces locaux accueillent des événements particuliers pour le Public.

Le niveau +19.50 (54.60 ngf) accueille le circuit de visite.

Les visiteurs débutent leurs parcours par la salle pédagogique dans laquelle est présenté l'ensemble du *PROCESS*. Ils poursuivent ensuite leur découverte de l'usine comme explicité dans le schéma ci-dessous.



Les visiteurs arriveront directement dans la salle pédagogique où ils auront, sur leur gauche, une vue perspective sur la rue des métiers. Au fond, le début du circuit de visite vers la salle de commande



Le long du circuit qui mène à la salle de contrôle, les visiteurs seront confrontés à la réalité des échelles des différents procédés de l'UVE au travers de baies vitrées sécurisées. Ils pourront également découvrir la nouvelle usine de différentes manières, à l'aide de tablettes distribuées à l'entrée, selon qu'ils s'intéressent à son aspect didactique, pédagogique, technique, historique ou ludique.

5.3 LES CLÔTURES, LA VÉGÉTATION ET LES AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

5.3.1 Les clôtures du site

Le projet est l'occasion d'«ouvrir» l'Usine de Valorisation Énergétique vers le quartier dans lequel elle se situe. Pour atteindre cet objectif, par endroits, les abords du projet sont clôturés, tandis qu'ailleurs, c'est la façade du bâtiment qui assure alors cette délimitation physique de l'usine vis-à-vis de l'espace environnant.

Au sud, le long des voies ferrées, est positionnée sur la limite une première clôture constituée d'un muret en soubassement et d'une partie supérieure grillagée.

Elle est complétée, jusqu'à l'entrée du site à l'extrémité ouest, par une clôture en serrurerie à barreaudage vertical qui se retourne face à la rue Bruneseau pour former le portail d'accès au site.

En retrait de la première clôture le long des voies ferrées, est prévue une deuxième clôture qui participe à la volumétrie générale du projet pour former son soubassement. Sa hauteur est variable de 2 à 12m et est constituée d'une structure métallique qui permet de fixer le même bardage en panneaux d'acier inoxydable (de 75*150cm) que sur l'ensemble des façades.

Cette clôture se prolonge jusqu'au poste 63Kv en l'habillant de ce même bardage qui se retourne en façade est côté rue Victor Hugo.

Sur le tronçon restant le long de cette rue, la façade du projet en constitue la clôture. A noter que l'espace paysager entre la limite du site et cette façade reste ouvert sur le domaine public

Dans le prolongement de cette façade, une nouvelle clôture en serrurerie à barreaudage vertical, permet de clore le site entre l'UVE et le bâtiment « Mannespièces », tout en conservant le Poste ENEDIS. Un portail d'accès permet aux bus des visiteurs et aux véhicules des pompiers de pénétrer dans le site.

Enfin sur les parties en limite du bâtiment « Mannespièces », sur la rue François Mitterrand, au droit de la façade sud-est de LEROY MERLIN et le long du Garage à bennes de la ville de Paris, c'est la clôture existante (en serrurerie) qui sera conservée.

Il est à noter qu'en tout point, les clôtures ont une hauteur minimum de 2 mètres afin de sécuriser le site.

5.3.2 Végétation et aménagements situés en limite de terrain

En raison de la volonté d'optimiser les interventions d'entretien, l'ensemencement des surfaces pour les abords du projet est écarté. Ainsi la végétation mise en place sur les abords comprend l'association de feuillus suivante :

- arbres tige, visant à connecter le projet à la trame urbaine et viaire adjacente
- arbustes, notamment afin de disposer des écrans végétaux sur le pourtour
- tapis vert constitué de couvres-sol

Les dispositions prévues en termes de plantation sont précisées dans le paragraphe '*Les espaces libres et les plantations*' situé plus loin dans la présente notice.

5.4 LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Les matériaux de l'U.V. E ont été choisis pour leur pérennité et pour leur solidité, afin de garantir une durée de vie ainsi qu'une sécurité optimale, compte tenu de l'environnement dense et urbanisé du projet.

Ils ont également été sélectionnés et seront mis en œuvre de manière à garantir un fonctionnement de l'usine conforme à l'ensemble de la réglementation acoustique et olfactive, de manière à contenir les nuisances et ainsi préserver la ville.

Afin de rester fidèle à l'ensemble des principes architecturaux et paradigmes développés sur le projet, leur nombre a volontairement été limité.

Pour s'inscrire dans l'héritage industriel du site et celui de la commune d'Ivry-sur-Seine, une enveloppe en vêtture métallique a été choisie pour matérialiser les volumes des différentes strates. À l'arrière de cette vêtture et afin d'assurer l'étanchéité des espaces intérieurs, ce sont alternativement des bardages métalliques en simple et double peau ou des voiles béton peints dans un ton foncé, de manière à contraster avec le bardage métallique de finition lisse et d'effet satiné.

Afin d'apporter de la lumière naturelle dans l'usine mais aussi de mettre en scène le mouvement des camions, l'activité et le process, le verre armé translucide complète le dispositif de l'enveloppe. Il sera mis en œuvre en simple ou double peau, selon sa localisation et les contraintes acoustiques et olfactives liés au process.

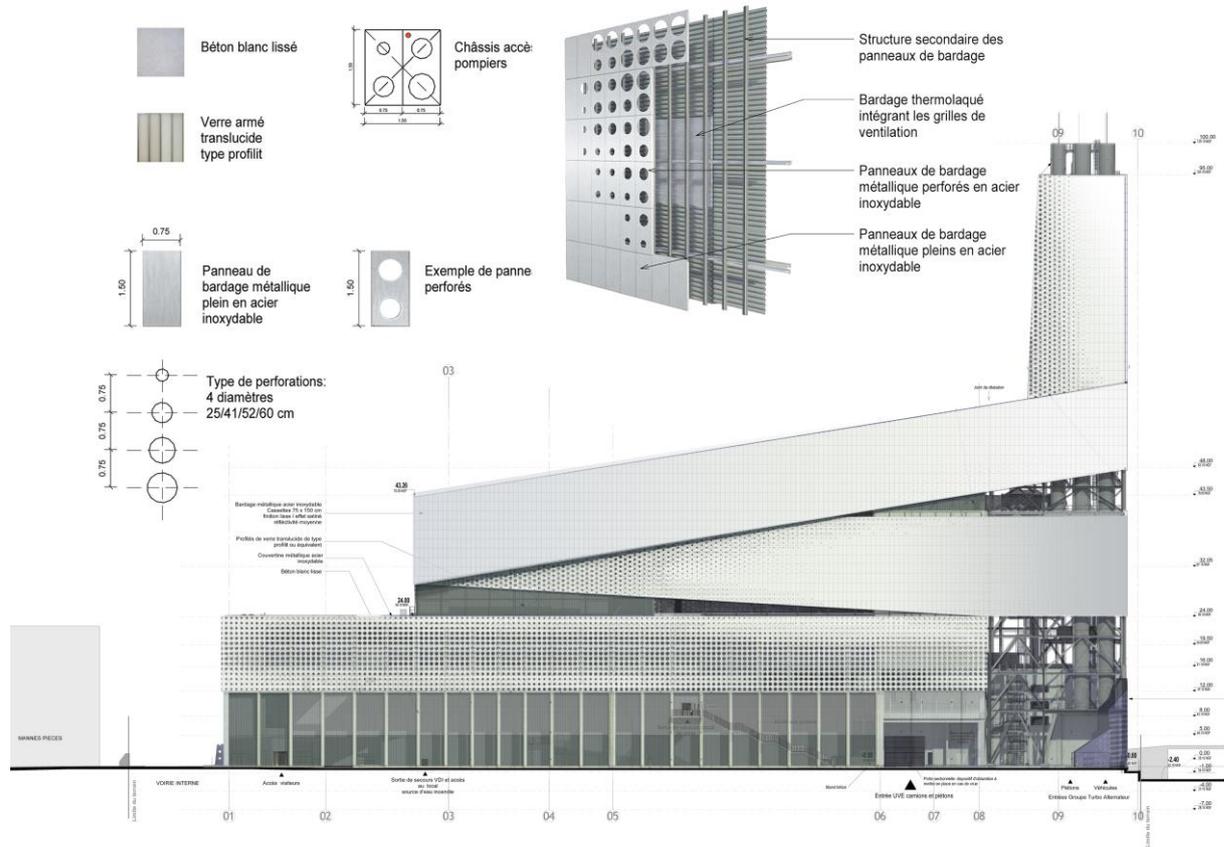
L'éclairage naturel des espaces dédiées aux personnels sera garanti par des murs rideaux.

L'ensemble du béton de l'enveloppe sera lissé et de teinte claire.

À noter que le principe de calepinage de l'enveloppe métallique sera mis en œuvre avec des panneaux de 75x150 cm tantôt pleins, tantôt perforés. afin de permettre la circulation des flux aérauliques au droit des grilles de ventilation en arrière-plan du bardage mais aussi pour laisser passer la lumière naturelle et éclairer les locaux tertiaires, d'accueil du public et ceux dédiés au circuit de visite.

Les diamètres de ces perforations sont au nombre de 4, soit 60, 52, 41 et 25 cm. Le principe d'implantation des perforations définit une graduation progressive des grands diamètres vers les plus petits.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère



Les matériaux de l'enveloppe

Les perforations graduelles, progressives et le travail de calepinage des panneaux pleins et perforés participent à souligner le mouvement dynamique ascendant sur l'ensemble des façades et sur la cheminée.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Les toitures constituent une cinquième façade végétalisée qui sera visible depuis les I.G.H. en construction autour du site.

Par ailleurs 150 m² de panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de la fosse pour une production électrique d'environ 35 kW.



La cinquième façade du projet : les toitures végétalisées.

5.5 LES ESPACES LIBRES ET LES PLANTATIONS

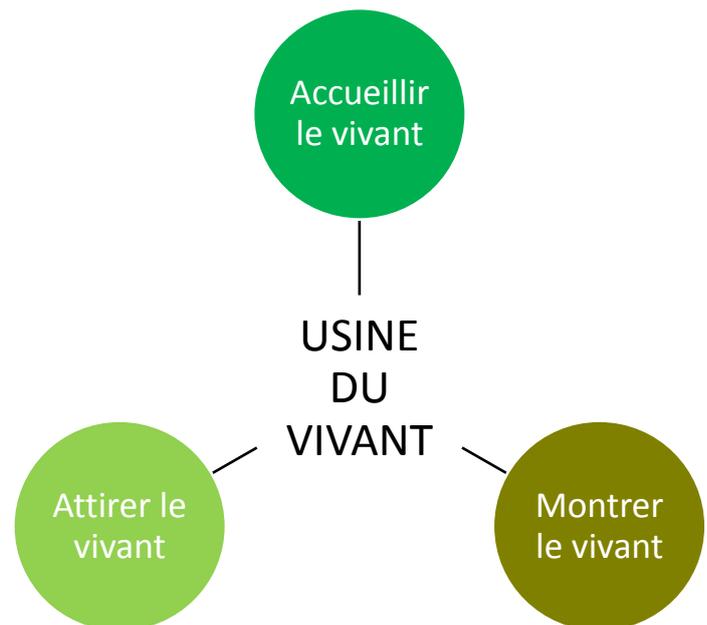
Le parti retenu pour la composition des espaces extérieurs repose sur la situation à priori surprenante d'une nature poussant dans une usine, et s'approchant au plus près d'une restitution de naturalité.

L'objectif est ici d'appliquer un maximum de principes (flore & faune) en vue de mettre en place une « naturalité organisée » sur le projet.

Dans le souci de proposer un projet pertinent en termes de dispositions favorables à cette naturalité et à une biodiversité urbaine, le projet s'est appuyé durant ses études sur l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) quant aux dispositions à mettre en œuvre.

S'il est encore besoin de l'indiquer, la végétalisation du bâti est devenue un élément incontournable des projets parisiens, et selon nous par extension franciliens. C'est à partir de ce constat de la dynamique et des enjeux géographiques locaux que le projet aspire à contribuer à sa mesure aux ambitions de confortation (voire réintroduction) d'éléments de biodiversité urbaine.

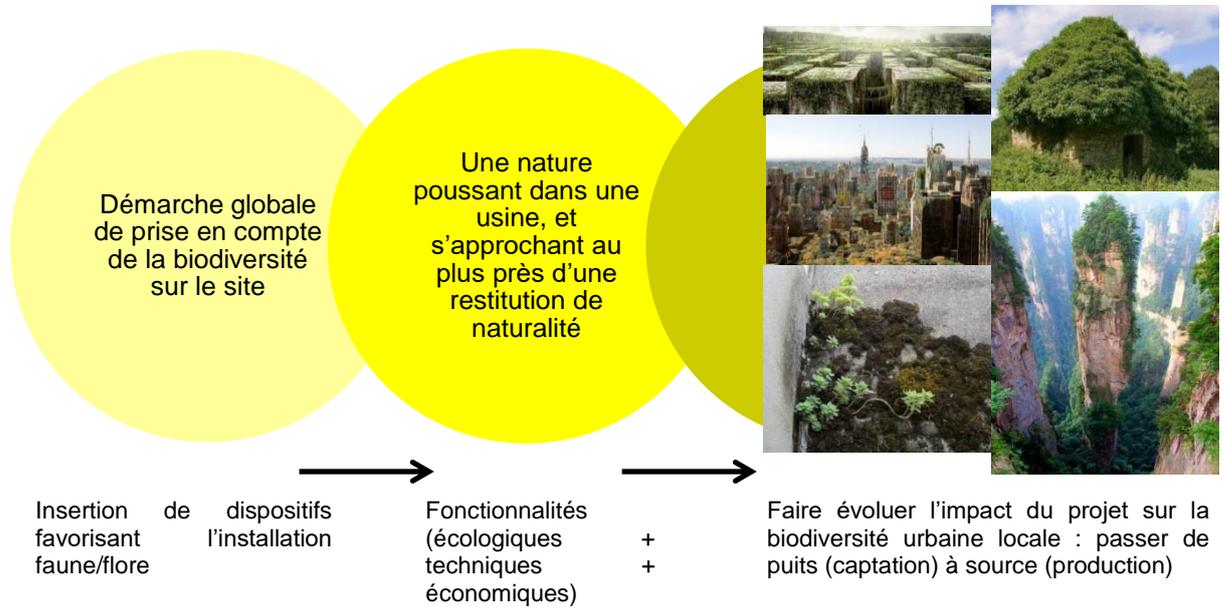
Le point de départ de notre réflexion pour le projet s'appuie sur la notion de 'Vivant', et le projet de la nouvelle usine peut en être un support concret, comme synthétisé dans le schéma ci-contre.



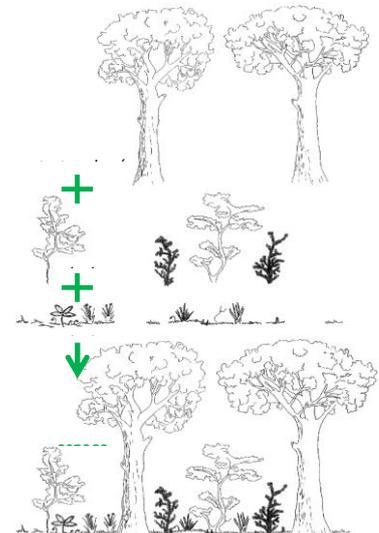
La situation citadine du projet permet de décliner cette préoccupation à travers la prise en compte d'enjeux de biodiversité à l'échelle urbaine.

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Le raisonnement adopté pour le projet est schématisé dans le schéma ci-dessous.



Par analogie avec l'étagement vertical d'un peuplement végétal ainsi que l'empilement de couches géologiques des sols, la présentation de la prise en compte du 'Vivant' dans l'usine peut s'organiser par la succession de strates correspondant aux 3 supports pour approcher la biodiversité urbaine : attirer, accueillir, montrer.



	ATTIRER	ACCUEILLIR
		ACCUEILLIR
		ACCUEILLIR
Sol	MONTRER	ACCUEILLIR

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Trois axes ont été identifiés pour l'intégration de dispositifs paysagers dans le bâti de l'usine dans son ensemble. Ils se regroupent comme suit :

- Aménagements des espaces extérieurs au sol : cela correspond aux abords
- Toitures : végétalisation de surfaces, jusqu'à des plantations là où cela est possible
- Patios: végétalisation

5.5.1 Plantation des abords

En complément des dispositions présentées plus haut dans ce document, nous précisons les éléments suivants.

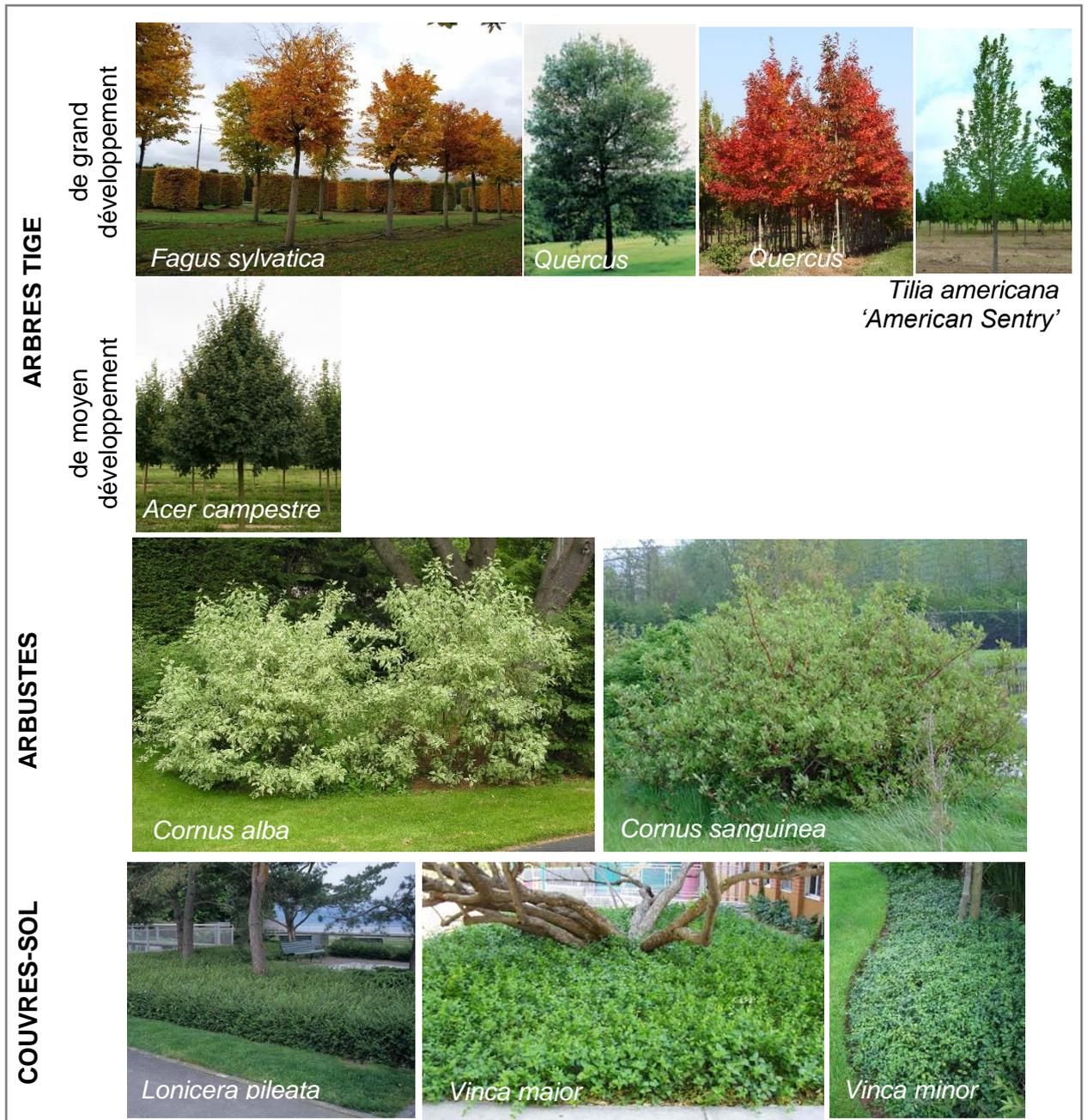
D'après notamment l'exposition au soleil, variant selon les emprises, les catégories d'essences envisagées pour le traitement des abords de l'UVE sont synthétisées dans les figures ci-après. Ceci concerne les localisations :

- Le long des voies ferrées
- Rue V. Hugo : plantations entre la façade et l'espace public



Essences envisagées sur les abords côté voie SNCF

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère



Essences envisagées sur les abords au niveau de la Rue V. Hugo

5.5.2 Végétalisation des toitures

La végétalisation des toitures consiste à mettre en place différents types de plantations. Ceux-ci sont notamment fonction des hauteurs de substrat pouvant être installées :

- extensives simples ou composées
- semi-intensives

Les essences envisagées se répartissent en fonction des systèmes de culture. Le Sedum se retrouve ici en 'base' des plantations. Un système extensif composé comprend d'autres essences basses et un système semi-intensif présente un couvert végétal plus haut (jusqu'à un type arbustif, installé ponctuellement).

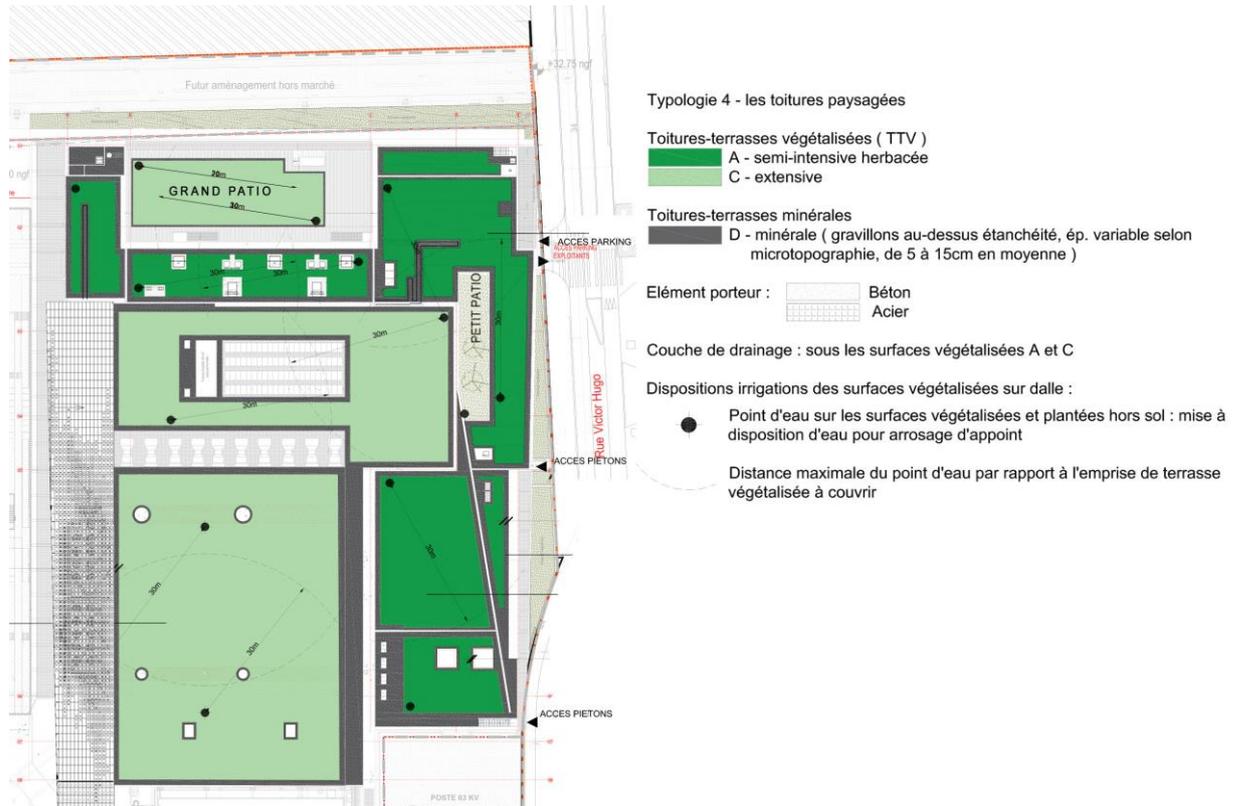
Les dispositions techniques des types de toitures paysagées végétalisées de l'UVE tiennent également compte des contraintes de dimensionnement des ouvrages, la plus notable étant la charge des complexes de végétalisation.

Le tableau ci-après récapitule la déclinaison des dispositions de chaque type de toiture paysagée végétalisée de l'UVE

Dénomination selon projet		Type A – semi-intensive herbacée	Type C – extensive
Végétation	Couvert végétal / catégorie végétaux	végétation extensive composée : sedum, herbacées, graminées 	végétation extensive simple : sedum 
	Hauteur végétation	2 à 50cm	2 à 15cm
	Gamme d'essences	couvert Végétal avec Sedum + herbacées + graminées	Sedum
	Type à la plantation	godets (voire micro-mottes) 	tapis précultivé 
Couche de culture	Type	substrat allégé	substrat allégé

Dispositions techniques des types de toitures paysagées végétalisées de l'UVE

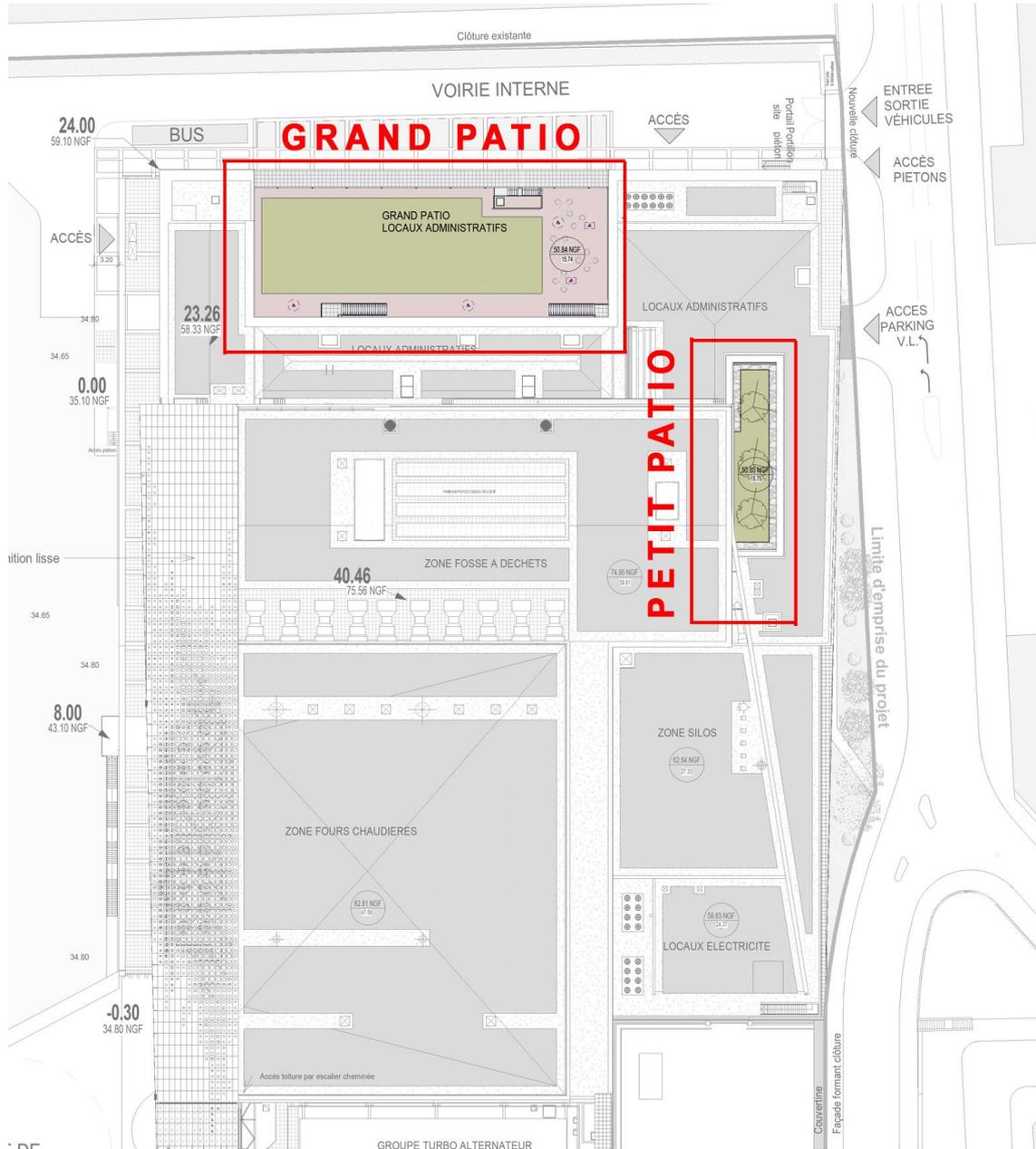
PC04 - Notice Architecturale et Paysagère



Plan de repérage des types de toitures végétalisées

5.5.3 Aménagement des patios

Les emprises végétalisées directement visibles depuis les niveaux construits se situent au niveau +16.00. Il s'agit du Petit Patio et du Grand Patio.



Plan de repérage du « Petit Patio » et du « Grand Patio »

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

Le Petit Patio est aménagé en toit terrasse jardin, dans la mesure où les arbres prévus nécessitent une certaine hauteur de substrat tant pour leur ancrage que pour leur développement (qui reste modéré compte-tenu de leur situation sur dalle et non pas en plein champ).

Ici le substrat a une épaisseur minimum de l'ordre de 1.00m, et allant localement au droit des arbres jusqu'à 1.50m. Au sol des bruyères réparties sur un paillage (sableux, ou BRF – Bois Raméal Fragmenté) complètent l'ambiance forestière développée. L'intégralité de la couche de culture est recouverte d'un paillage en vue de compléter la fermeture du sol et ainsi de limiter le développement d'adventices ; et afin de conserver une partie de l'humidité du sol (ce qui contribue à la réduction des besoins en arrosage d'appoint).



Arbre tige à moyen développement
Betula pendula fastigiata – bouleau, caduc, racines peu profondes et ramifiées, âge maximum de 90 à 120 ans, atteint sa taille définitive en pleine terre après 50 ans



Paillage BRF



Paillage sable



Couvre-sol : *Erica* – bruyère, persistant, haut. 10 à 50cm

Intention de composition du Petit Patio

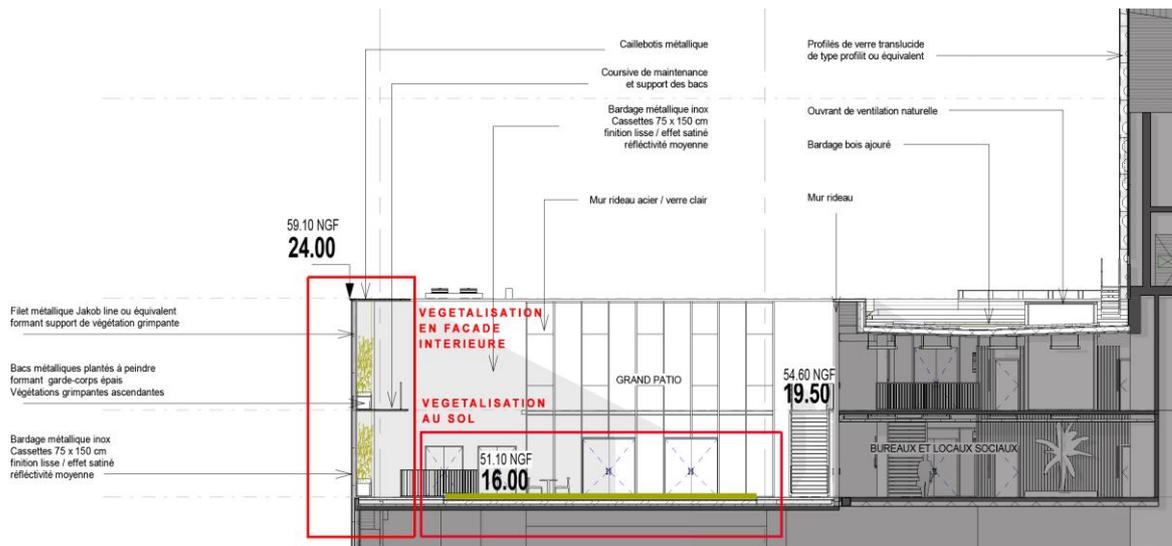
Compte-tenu des contraintes de dimensionnement technique dans cette zone, le Grand Patio est quant à lui végétalisé en Type C – extensif ce qui contribue à la réduction des besoins

PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

En complément de ce tapis végétal (type C), un dispositif de plantations sur deux niveaux le long de la façade nord intérieure du grand patio participe à sa végétalisation. Il correspond à l'installation de grimpantes en conteneur. Ces « bacs suspendus » reçoivent une gamme végétale spécifique, dont les branches et tiges de ces sujets se fixent sur le treillage métallique qui leur est dédié.

Le système comprend l'agencement des dispositions suivantes :

- Contenant : bac de section rectangulaire métallique, visitable depuis une coursive extérieure
- Support de culture : substrat constitué de matériau terreux enrichi et allégé. En partie basse une couche en matériaux granulaires assure le drainage des eaux excédentaires
- Végétaux : plantes grimpantes, panachage de plusieurs essences caduques et persistantes
- Système d'irrigation : arrosage automatique, type goutte-à-goutte
- Support des plantations grimpantes : de type treillage métallique apposé derrière les éléments de façade



PC04 - Notice Architecturale et Paysagère

La situation des essences tient compte de l'exposition des plantations. Les essences actuellement envisagées sont listées et illustrées ci-après.

CONDITIONS OMBRAGÉES

- Exposition des bacs plantés du projet : ~ nord
- Situation dans le projet : grand patio face bâtiment Mannes

Essence	Caractéristiques		
Lierre – <i>Hedera helix</i>	Fixation : via racines aériennes (racines-crampons) Feuillage : persistant Floraison : jaune-vert, automne (septembre – octobre), après 8-10 ans Supporte la concurrence racinaire		
Hortensia grim pant – <i>Hydrangea petiolaris</i>	Fixation : via racines aériennes Feuillage : caduc Floraison : blanche, juin à juillet Supporte la pression racinaire		
Vigne vierge – <i>Parthenocissus henryana</i>	Fixation : par vrilles Feuillage : caduc Floraison : blanche, mai à juillet Tolérance au froid		
Hortensia grim pant du Japon – <i>Schizophragma hydrangeoides</i>	Fixation : via racines aériennes Feuillage : caduc, décoratif Floraison : blanc crème, fin du printemps (juin à juillet)		
Hydrangée à feuilles entières - <i>Schizophragma integrifolium</i>	Fixation : via racines aériennes Feuillage : caduc, vert soutenu jaunissant et virant au marron à l'automne Floraison : blanc crème, fin de printemps à début été (juin – juillet), légèrement parfumée		
Glycine du Japon – <i>Wisteria floribunda</i> 'Variegata'	Fixation : par tige volubile Feuillage : caduc, panaché Floraison : violacée		

5.6 LES ACCÈS AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT

5.6.1 Les accès au site et aux aires de stationnement

L'accès des camions et B.O.M. qui viennent dans l'usine déverser les déchets collectés sur l'ensemble des communes restera identique à celui de l'U.I.O.M. et se situera au nord du site, depuis la rue Bruneseau, à la frontière entre Paris et Ivry-sur-Seine. Ce point d'entrée et de sortie du site reste réservé au fonctionnement de l'UVE

Les personnels qui viennent travailler en véhicule disposent d'un accès aux 2 niveaux du parking souterrain d'une centaine de places depuis la rue Victor Hugo, au plus près de l'ascenseur qui les conduit à l'ensemble des locaux qui leur sont réservés.

Les autocars des groupes de visiteurs (scolaires, etc...) pourront accéder au site depuis un portail sur la rue V. Hugo et stationner sur un emplacement qui leur est réservé à proximité du hall d'accueil.

Les véhicules de maintenance liés au réseau ferré de la S.N.C.F. bénéficiant d'un droit de passage entreront par l'accès des camions rue Bruneseau pour sortir à travers un portail qui leur est dédié le long de la clôture sud du site.

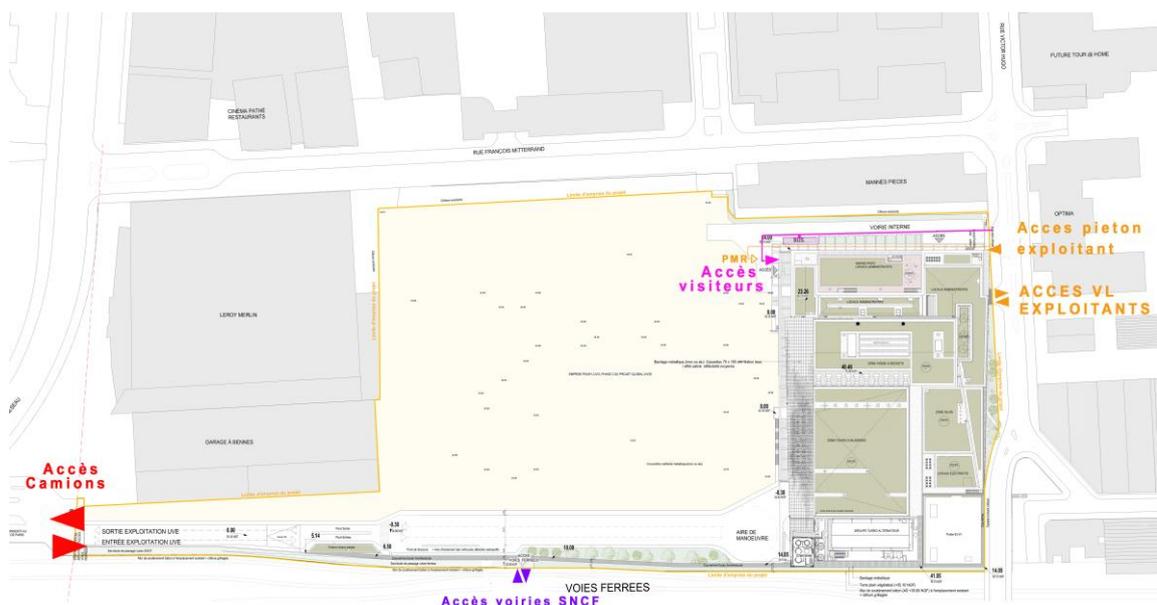
5.6.2 Les accès piétons

Les accès piétons sont localisés à l'angle des façades nord et est du site et connectés à l'espace public sur la rue V. Hugo.

Il existe deux entrées bien distinctes qui possèdent chacune leur point de montée (ascenseur et escalier) respectif :

L'entrée des personnels à l'angle de la façade nord et est.

L'accès des visiteurs et du personnel PMR à l'angle des façades nord et ouest



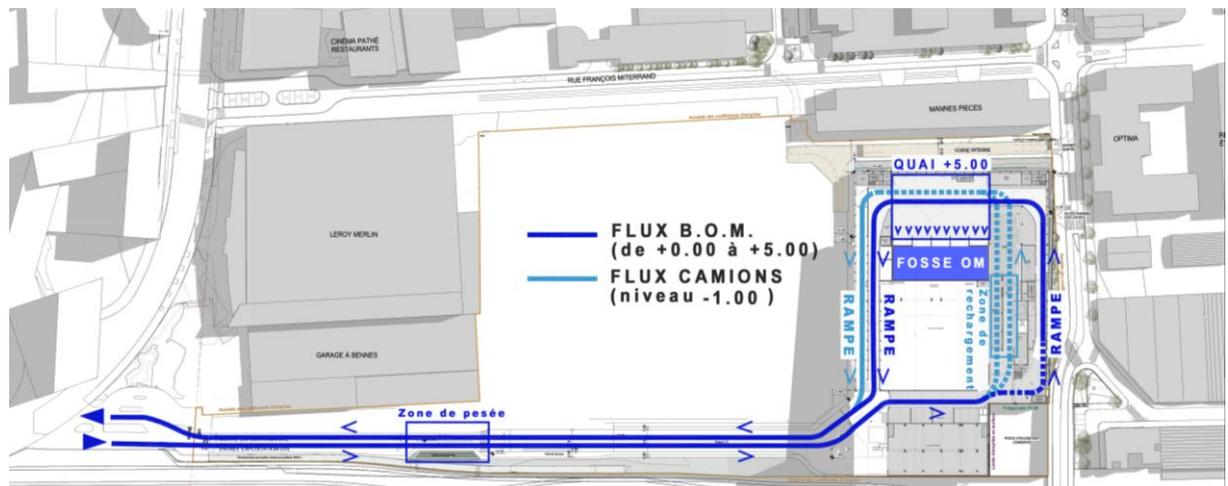
Les accès UVE

5.6.3 Le flux des camions

Après être rentrés sur le site de l'UVE depuis la rue Bruneseau, passés par les ponts bascule (pour être pesés) et avoir longés la limite sud-ouest du site, les camions entrent dans l'usine et empruntent une rampe de montée qui les conduit au quai de déchargement des ordures ménagères situé au niveau +5.00 (+40.10 ngf).

Ils redescendent ensuite par une rampe pour revenir au point d'entrée de l'usine et ressortir par le même cheminement emprunté lors de leur arrivée.

Les camions destinés au rechargement (mâchefers, etc...) ou devant accéder aux ateliers chemineront au niveau -1.00 (34.10 ngf).



Les flux camions de l'UVE